

Contrat de Ville 2015-2020

en faveur des quartiers prioritaires de
La Roche-sur-Yon

SOMMAIRE

I - Objectifs de la politique de la ville	Page 4
II – Nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville	Page 6
III – Enjeux urbains des quartiers prioritaires	Page 11
IV – Projets d’Intérêt Régional	Page 43
V – Participation des habitants	Page 46
VI – Modalités d’élaboration du contrat de ville	Page 48
VII – Diagnostic, enjeux et actions par domaine prioritaire Les 4 piliers du contrat de ville	Page 50
1° <i>Le développement économique, l’emploi et l’insertion</i>	<i>Page 51</i>
2° <i>Cadre de vie et renouvellement urbain</i>	<i>Page 55</i>
3° <i>La cohésion sociale</i>	<i>Page 57</i>
4° <i>Les valeurs de la République et la citoyenneté</i>	<i>Page 61</i>
VIII – Implication des autres partenaires au contrat	Page 62
IX – Tableau récapitulatif des actions	Page 64

I - OBJECTIFS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a confirmé la politique de la ville en tant que « *politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants, conduite par l'Etat et les collectivités territoriales avec la participation de leurs habitants* ». Elle a comme but d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines, et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Comme le détermine la loi, elle vise à :

- 1° lutter contre les inégalités ;
- 2° garantir l'égalité réelle d'accès aux droits, à l'éducation, à la culture, aux services ;
- 3° agir pour le développement économique, création d'entreprises et accès à l'emploi ;
- 4° agir pour amélioration de l'habitat ;
- 5° développer la prévention, promouvoir l'éducation à la santé, favoriser l'accès aux soins ;
- 6° garantir la tranquillité des habitants ;
- 7° favoriser l'intégration des quartiers dans leur unité urbaine (transports, mixités, offre commerciale..) ;
- 8° promouvoir le développement équilibré des territoires, la ville durable, un environnement sain et de qualité et la lutte contre la précarité énergétique ;
- 9° reconnaître et valoriser l'histoire, le patrimoine et la mémoire des quartiers ;
- 10° concourir à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la politique d'intégration et à la lutte contre les discriminations ;

Elle s'appuiera sur les conseils citoyens qui favoriseront les initiatives et l'expertise d'usage des habitants des quartiers.

Elle sera mise en œuvre sous la forme d'un contrat de ville, qui mobilisera en premier lieu les moyens « de droit commun » pour répondre aux besoins identifiés, puis en second lieu les moyens propres à la politique de la ville - lorsque la nature des difficultés le nécessitera.

Elle fait partie intégrante du volet territorial des nouveaux contrats de plan Etat-Région, les engagements pris à ce titre étant appelés à être négociés entre l'Etat, les intercommunalités, les communes, les régions et les départements dans les mois à venir.

II – NOUVELLE GÉOGRAPHIE

PRIORITAIRE DE LA

POLITIQUE DE LA VILLE

Quartiers réglementaires

A compter du 1^{er} janvier 2014, la nouvelle délimitation des quartiers prioritaires de la politique de la ville s'est fondée sur deux critères de population (minimum de 1 000 habitants) et de revenus (inférieurs à 60 % du revenu fiscal médian de référence : 11 500 €/an). Elle concerne trois quartiers de la Roche sur Yon.

Il s'agit des quartiers de la Vigne aux Roses (1 070 habitants disposant d'un revenu médian de 9 200 €/an), de Jean Yole-Pyramides (2 330 habitants, revenu de 9 700 €), et de Liberté-Zola (1 290 habitants, au revenu de 11 300 €).

Leurs périmètres seront confirmés par décret à l'automne.

Quartier de veille active

Deux quartiers ne répondant plus aux nouveaux critères objectifs quittent la liste des quartiers éligibles :

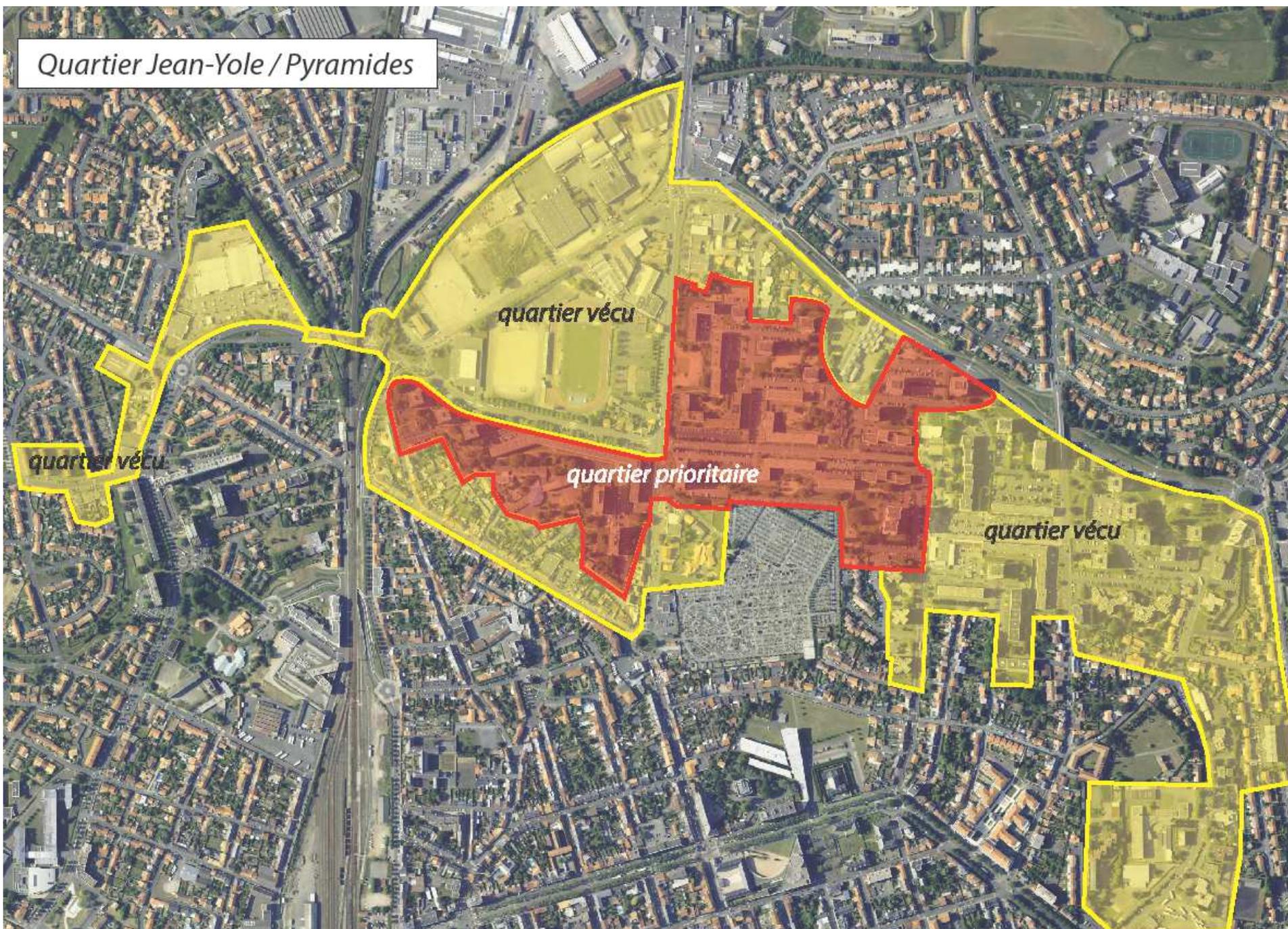
- Forge/Branly
- Sacré-Cœur

Ceux-ci devront toutefois bénéficier, conformément à l'article 13 de la loi, du dispositif de « veille active », intégrable au contrat de ville dans la mesure où les diagnostics et concertations jugent indispensable de pérenniser certaines actions à leur profit (programme de réussite éducative en particulier, postes d'adultes-relais, certains crédits de droit commun de l'Etat et des collectivités territoriales...).

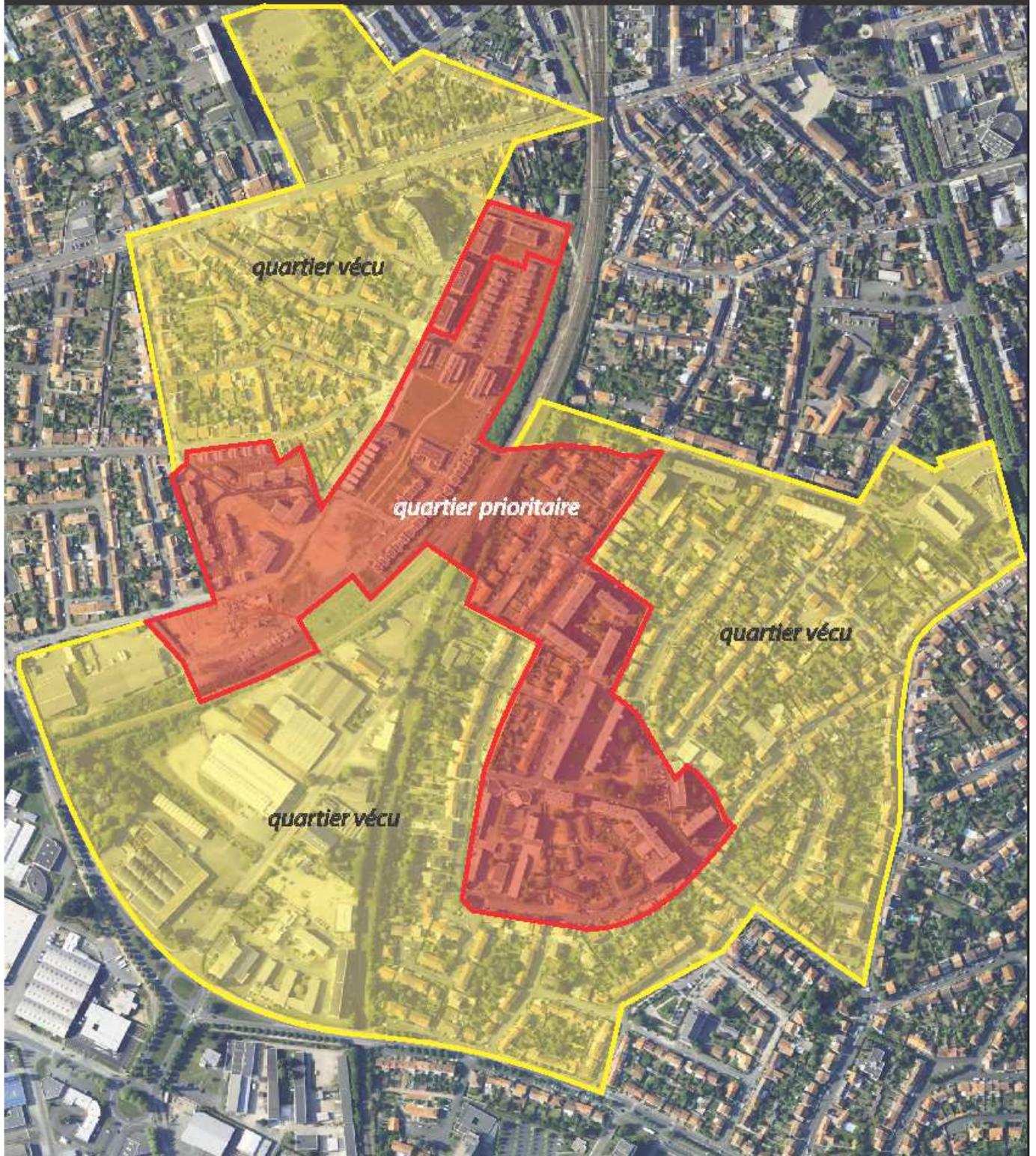
Quartiers vécus

Connectés aux quartiers prioritaires, les quartiers vécus dont les frontières sont définies dans le contrat, traduisent les usages des habitants et les lieux qu'ils fréquentent (écoles, équipements sportifs, zones d'activités,...). Ils déterminent certains lieux et équipements dont l'utilisation a un impact avéré et significatif sur la situation des habitants des quartiers réglementaire. Sur ces quartiers vécus, comme pour les quartiers réglementaires, certains crédits de droit commun et crédits spécifiques seront mobilisables.

Quartier Jean-Yole / Pyramides



Quartier Liberté / Zola



Quartier de la Vigne aux Roses



III – ENJEUX URBAINS

DES QUARTIERS PRIORITAIRES



**Quar
tier
Jean-
Yole
/
Pyra
mide
s**

Le quartier prioritaire Jean-Yole / Pyramides est concerné par le Programme de Rénovation Urbaine de La Roche-sur-Yon, mis en place en 2010, sur les 95 hectares de la Zone Urbaine Sensible. Ce programme a contribué à désenclaver le quartier sur le reste de la ville (tant au niveau humain qu'urbain) et a permis la totale rénovation du patrimoine bâti (logements sociaux et équipements publics).

Légende :

- | | | | |
|--|---|---|--|
|  | logements sociaux déconstruits |  | logements reconstruits |
|  | déconstruction de 44 logements (Vendée Habitat) |  | reconstruction de 50 logements et d'un Centre médico-social (Vendée Habitat) |
|  | déconstruction de 90 logements (Vendée Habitat) |  | reconstruction de 30 logements collectifs privés |
|  | déconstruction de 24 logements (Vendée Habitat) |  | reconstruction de 12 logements (ORYON) |
|  | déconstruction de 80 logements (Vendée Habitat) |  | reconstruction de 20 logements (ex AFL) |
|  | déconstruction du Café Club des Forges (Ville) |  | reconstruction de 30 logements collectifs (Vendée Habitat) |
|  | logements réhabilités |  | reconstruction de 30 logements collectifs privés (ex AFL) |
|  | réaménagement et création de voiries |  | programme de reconstruction privé (45 à 50 logements) |
|  | rénovation du square Jean-Moulin |  | programme de reconstruction privé (80 à 100 logements) |
|  | aménagement des espaces extérieurs |  | valorisation / création de cheminements doux structurants |
|  | équipements publics rénovés |  | requalification du cheminement du Val de Forge |
- opérations connexes Ville (hors Convention ANRU) :
- requalification de la rue Auguste Lansier
 - requalification du cheminement piéton Groupe Scolaire Jean Moulin
 - aménagement du mail piéton Jean-Bart / Sully
 - aménagement du City Stade Jean-Yole
 - aménagement des jardins partagés Golly
 - requalification de l'impasse Didot
 - requalification de la rue d'Ulm
 - requalification partielle de la rue des Pyramides
- | | |
|---|---|
|  | requalification du cheminement du Val de Forge |
|  | Square des Forges qui redistribue l'ensemble des flux piétons du quartier - intégré à la résidentialisation Forges B et C |
|  | création d'un mail piéton Jean-Bart / Sully |
|  | valorisation du mail piéton Champollion |
|  | valorisation d'une liaison douce Gutenberg / Vallée de l'Yon, à travers les opérations de résidentialisation de Vendée Habitat et les opérations d'accompagnement de la Ville menées sur les requalifications de voiries hors ANRU. |



Le programme de réhabilitation a permis d'améliorer le confort de près de 700 logements sociaux.



Les réhabilitations sont achevées sur le quartier Jean Yole / Pyramides et ont eu les caractéristiques suivantes :

- Réfection des façades et isolation thermique.
- Rénovation de la ventilation existante.
- Travaux dans les logements (remplacement des chutes eaux usées de wc, remplacement des meubles éviers des cuisines).
- Isolation thermique des façades.
- Travaux dans les logements

(fermeture des balcons par des baies coulissantes, création de nouveaux balcons sur les pignons, remplacement des baignoires par des bacs à douche, remplacement des revêtements de sol, des faïences et de la robinetterie, peinture murs et plafonds).

- Travaux dans les parties communes.

Deux opérations de déconstructions partielles ont permis d'ouvrir le quartier Jean-Yole et ses équipements publics sur l'extérieur.

Deux percements ont été réalisés sur la résidence Jean-Yole C, et ont contribué à l'amélioration du quotidien des habitants en terme d'accès aux équipements du quartier (école et maison de quartier). En plus d'ouvrir le quartier sur l'entrée de ville, ces percées redistribuent les flux piétons à travers le quartier.



Les travaux de la rue Gutenberg (principale entrée de ville) et du boulevard Jean-Yole, ont permis de requalifier et de pacifier des espaces publics dégradés et trop largement dédiés aux véhicules motorisés.

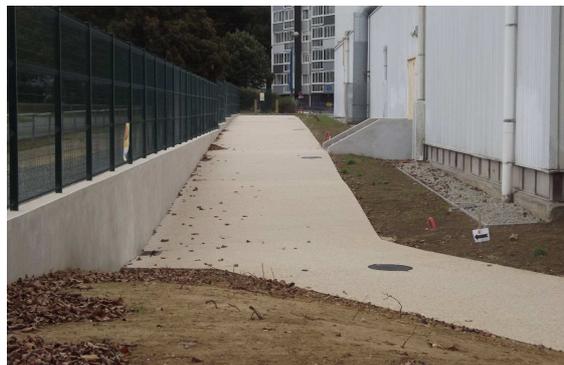
Le réaménagement de la rue Gutenberg, livré fin 2013, permet désormais d'apaiser la circulation automobile de cette entrée de ville et favorise les traversées piétonnes entre le quartier Jean-Yole et celui des Pyramides. Cet important réaménagement a ainsi conduit à la revalorisation de l'image du quartier et des commerces de proximité.

Le réaménagement du boulevard Jean Yole est en cours et sera livré fin décembre 2014. Le projet assure une plus grande place aux piétons et aux cycles, une gestion plus urbaine du stationnement, des traversées sécurisées aménagées aux sorties des résidences et un nouveau parvis pour la salle Omnisports (complexe sportif Ladoumègue). Ce réaménagement aura pour objectif d'offrir aux habitants de l'ensemble du quartier, une « rue urbaine » leur permettant de rallier les autres quartiers et les centralités commerciales de façon confortable, agréable et sécurisée.



Le cheminement piéton Jean Bart / Jean-Yole, relie le secteur Sully au quartier du Sacré-Cœur.

Ce cheminement piéton structurant est en cours de réalisation et sera achevé avant l'automne 2014. Ce dernier s'articule autour des équipements publics du quartier (maison de quartier et groupe scolaire), des résidences récemment réhabilitées et du complexe sportif Ladoumègue. Son tracé reprend les usages quotidiens des habitants à l'échelle du quartier, mais intègre par ailleurs l'enjeu fort de liaison entre le quartier du Sacré Cœur au Sud et le site Sully, au Nord (friche).



La résidentialisation en cours (aménagement des pieds d'immeubles) favorise une meilleure insertion du stationnement, une valorisation du paysage et une cohabitation apaisée entre modes de déplacement

Le projet valorise principalement le parc arrière du quartier mais il a pour objectif d'aborder l'ensemble des problématiques de quotidienneté soulevées par les habitants lors des temps de concertation (espaces verts, plantations, stationnement, gestion des déchets, éclairage etc).

L'espace arrière de la résidence Jean Yole sera donc à terme, un espace stratégique dans la mesure où il drainera une grande partie des modes doux traversant le quartier et desservant commerces et équipements.

Le projet a, par ailleurs, totalement intégré les logiques de cheminements piétons publics aménagés à proximité, permettant un maillage public / privé cohérent tout en dissociant clairement la vocation des espaces (espace public / espace du locataire).



La rénovation de la Maison de Quartier et du groupe scolaire renforce le lien social et améliore la vie quotidienne



De lourdes interventions sur ce bâti imbriquant maison de quartier et groupe scolaire, ont permis l'aménagement d'une venelle piétonne centrale desservant tout le quartier et les autres cheminements (cheminement Jean-Bart / Jean-Yole notamment) ; cette opération sur le bâti a donc totalement intégré les enjeux de désenclavement posés par le projet urbain.

Ce réaménagement a, par ailleurs, conduit à la réorganisation d'accès distincts (sas d'accueil) et plus lisibles entre la maison de quartier et l'école élémentaire. Parallèlement au projet, plusieurs actions et temps forts ont été organisés avec la direction de la maison de quartier et les habitants, permettant le renforcement du lien social et une meilleure appropriation de ces équipements.

La requalification de la rue Champollion et de ses abords valorise les équipements publics du quartier des Pyramides autour d'espaces publics de qualité

La requalification de la rue Champollion s'est opérée dans le but de revaloriser les accès à la maison de quartier, au centre social, à la ludothèque et au groupe scolaire des Pyramides. L'ensemble des espaces publics a ainsi été réaménagé et les équipements, reliés entre eux par un maillage de cheminements doux confortables et accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Par ailleurs, le rétablissement de la rue Champollion en sens unique a permis l'élargissement des trottoirs et la plantation d'arbres d'alignement.

Ce secteur est désormais intégré à un ambitieux maillage de cheminements doux structurants, reliant les quartier Forges / Jean-Yole et Pyramides, à travers l'ensemble du parc locatif social.



EN CONCLUSION :

Sur le plan du projet urbain, l'ensemble des actions a permis :

- l'amélioration de la totalité du parc social du quartier (700 logements)..
- une meilleure ouverture du quartier Jean-Yole sur le reste de la ville.
- une lisibilité des modes doux inter-quartiers à l'échelle des deux quartiers Jean-Yole et Pyramides.
- à terme, une réelle prise en compte des usages des habitants sur le quartier des Pyramides.
- Une amélioration conséquente du confort et de la lisibilité des équipements publics initialement enclavés, notamment sur le secteur Jean-Yole.
- une réelle identité urbaine donnée au quartier Jean-Yole.
- une appropriation du quartier « rénové » par les habitants (objectif à terme).

Toutefois d'importants points d'amélioration restent à traiter spécifiquement sur le quartier Jean Yole et notamment :

1) Une absence de diversification de l'offre en logements

Le quartier Jean Yole est un quartier fragile. Cette caractéristique, mais aussi le sentiment de stigmatisation et l'image négative du quartier, pourraient perdurer en l'absence d'apport de mixité sociale à ce stade, et d'interventions complémentaires sur l'insertion urbaine du quartier. Si le programme de rénovation urbaine a permis d'ouvrir davantage ce quartier sur le reste de la ville, aucune stratégie de diversification de l'habitat n'a été mise en place (contrairement au quartier voisin des Forges).

L'apport d'une nouvelle offre en logements devra permettre l'arrivée de nouveaux habitants, qui créeront une nouvelle dynamique sur le quartier.

2) Un quartier à dominante résidentielle

Le quartier Jean-Yole est majoritairement composé de logements sociaux (près de 400 logements), d'un centre commercial de proximité et d'un complexe sportif à dimension intercommunale. Sur les franges de ces grands ensembles fonciers, gravitent des logements individuels privés marquant au Sud, une transition mais aussi une frontière persistante avec le quartier du Sacré Cœur. La forte vocation résidentielle et le caractère « mono fonctionnel » du site seront un frein à l'attractivité du quartier à l'échelle de la ville et à l'installation d'une nouvelle population sur le quartier, malgré l'ensemble des réaménagements lourds réalisés.

Par ailleurs, le positionnement stratégique du quartier en entrée de ville est un atout qu'il faut absolument exploiter afin de faire de ce site, une vitrine de la ville.

A ce titre, il sera capital de mener une réflexion (prospective économique, veille foncière et zones mutables) et des actions tendant à apporter une mixité fonctionnelle et un projet « intégré » sur le quartier (logements + commerces + activités socio-économiques).

3) La prédominance de barrières physiques et d'infrastructures importantes

Jean Yole reste un territoire marqué dans le paysage urbain et social, enclavé, majoritairement résidentiel, et à l'organisation très zonée :

- le pôle scolaire et la maison de quartier restent tout de même enclavés et orientés vers l'intérieur du quartier.
- le quartier est coupé du reste de la ville par plusieurs types de ruptures urbaines (voie ferrée, carrefour des Trois Ponts, tissu urbain individuel du Sacré Cœur qui tranche avec le bâti collectif).
- un complexe sportif encore peu ouvert sur le quartier.

Les points de ruptures sur le quartier Jean Yole



— Rupture, barrière

— Espace de friche
ou non aménagé

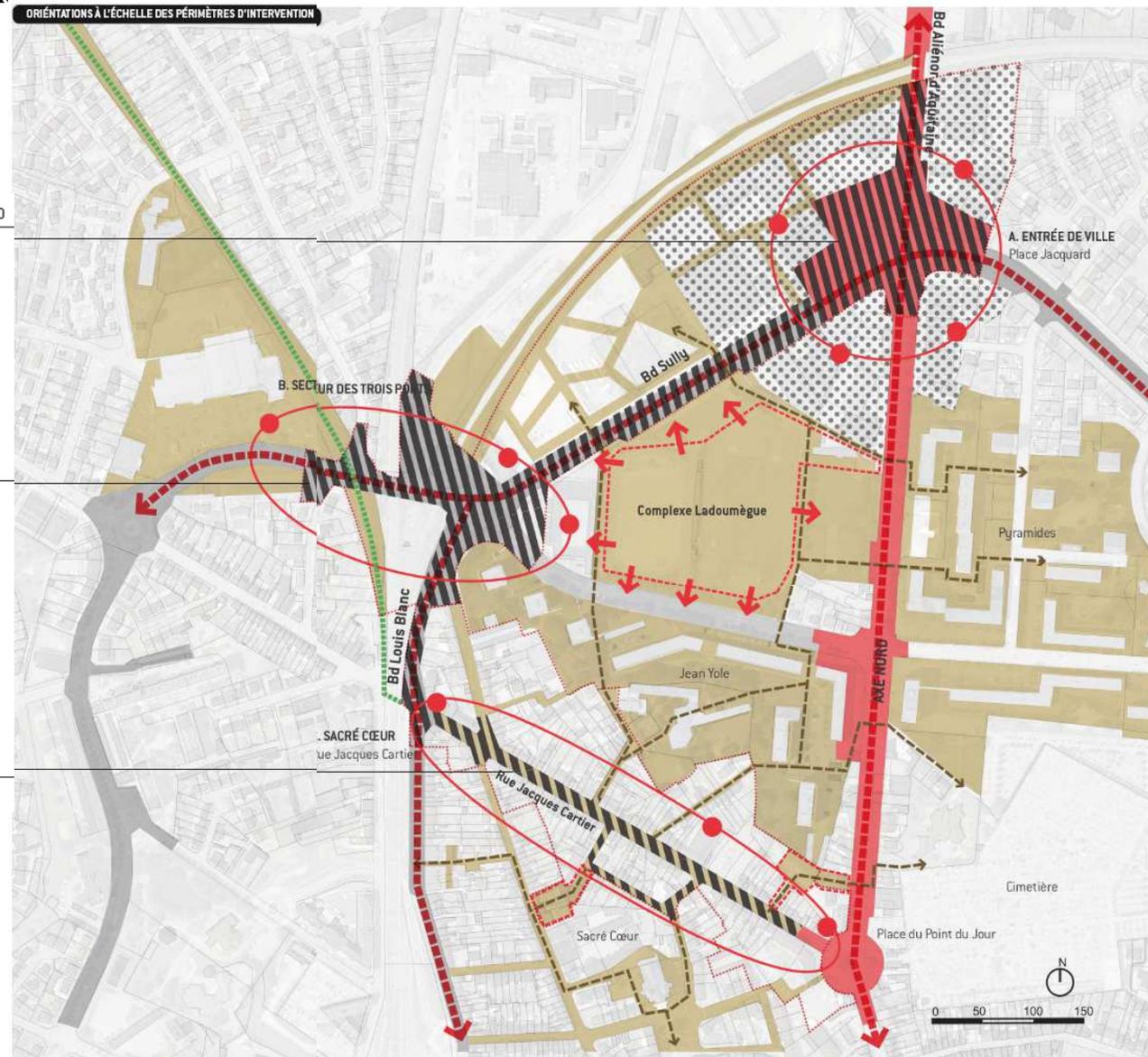
De nouveaux enjeux urbains se présentent sur le quartier Jean Yole et Pyramides

ORIENTATIONS À L'ÉCHELLE DES PÉRIMÈTRES D'INTERVENTION

CRÉATION DE LA PLACE JACQUARD

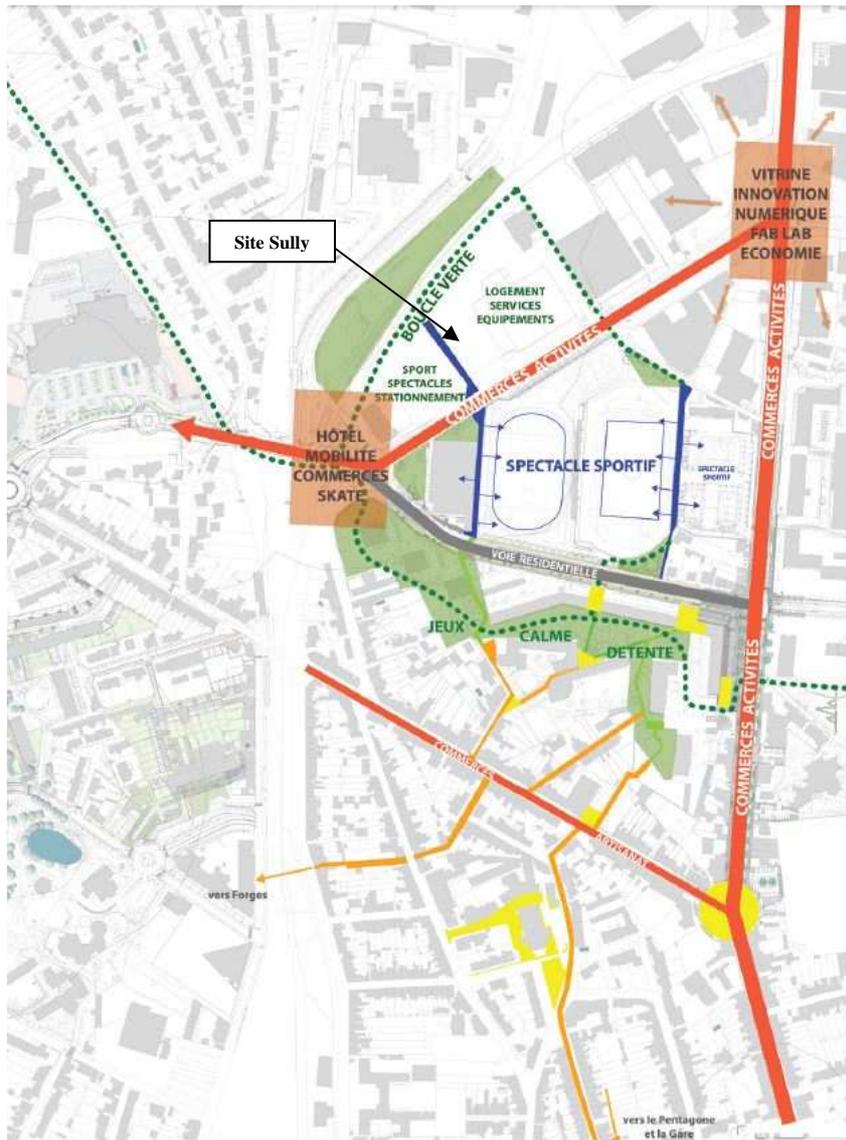
RÉAMÉNAGEMENT DU SECTEUR DES TROIS PONTS

RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE JACQUES CARTIER



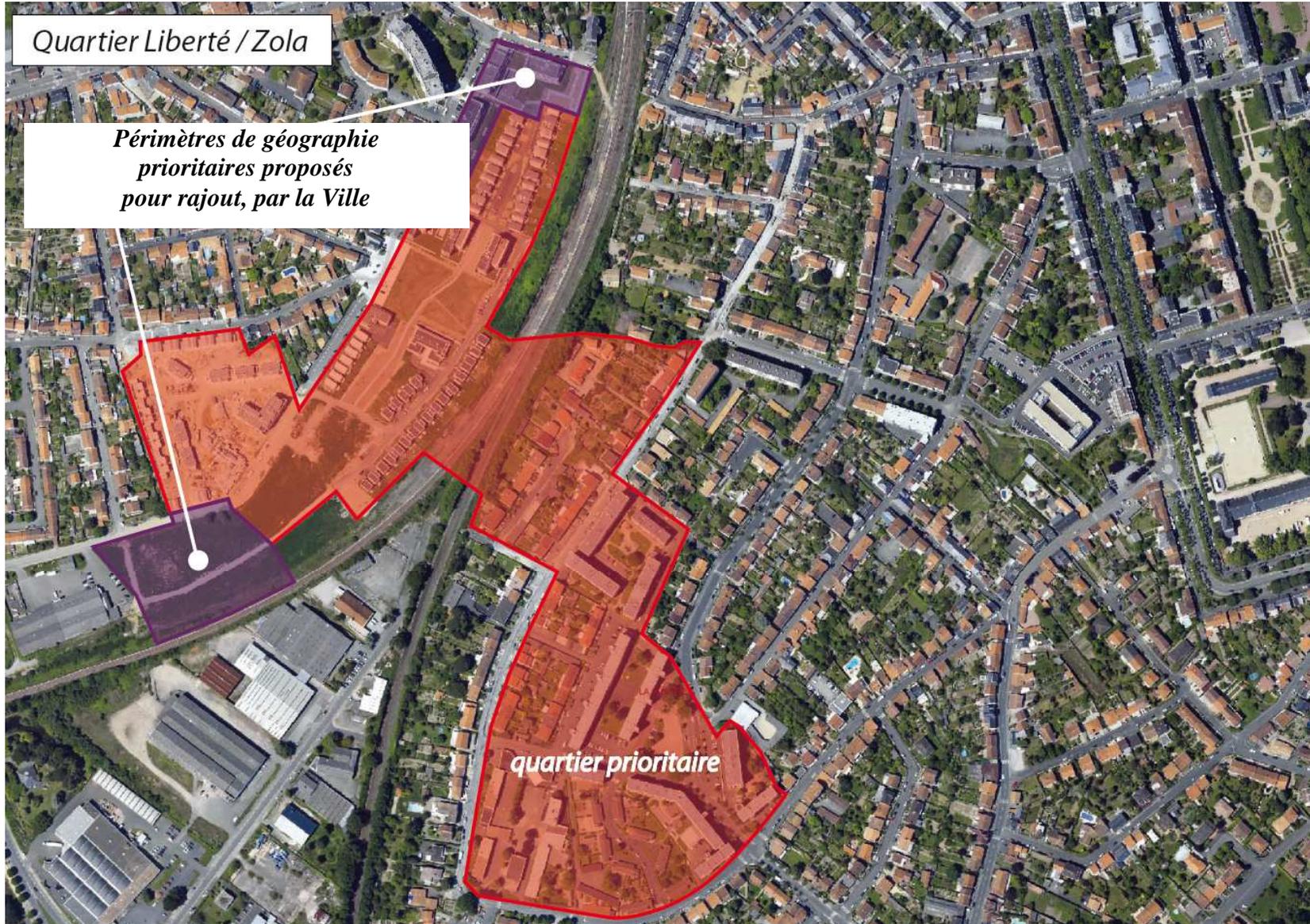
-  1. RÉAMÉNAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC STRUCTURANT
-  2. RENFORCEMENT DE L'AXE D'ENTRÉE DE VILLE
-  3. RENFORCEMENT DES POLARITÉS EXISTANTES ET CRÉÉES
 - A. Entrée de ville, Place Jacquard (polarité commerciale de ville)
 - B. Trois Ponts (polarité commerciale de ville)
 - C. Sacré-Coeur, Rue Jacques Cartier (polarité commerciale de proximité)
-  4. DÉSENCLEAVEMENT DE LA VILLE
-  5. VALORISATION DES AXES MAJEURS
-  6. CRÉATION D'UNE MAILLE PIÉTONNAGE PERMÉABLE ET CONTINUE
-  7. REFORCER LES PARCOURS INTRA-QUARTIER
-  8. RELOCALISATION DES ACTIVITÉS ET RÉHABILITATION DES BÂTIMENTS EXISTANTS
-  9. VALORISATION DE LA VOIE VERTE

Les principaux enjeux de renouvellement urbain de ce quartier sont les suivants :



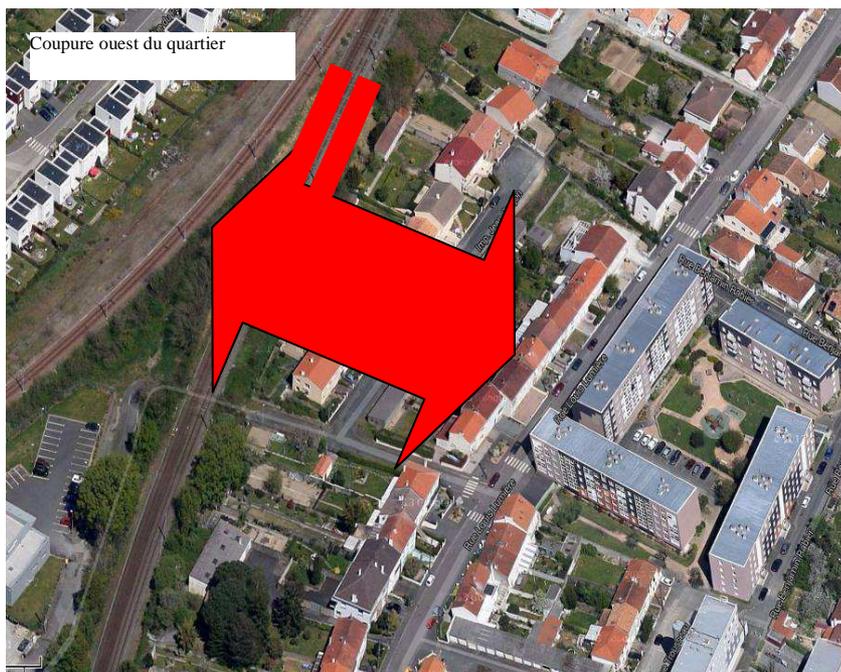
Travailler la façade du quartier à partir de la route de Nantes et sur les Boulevards Urbains extérieurs (place Jacquard et carrefour des 3 ponts).

1. Apaiser la route de Nantes
2. Ouvrir le parc des sports sur les Boulevards urbains et sur Jean Yole
3. Requalifier les contacts entre le tissu de faubourg de la rue Jacques Cartier et le complexe sportif
4. Préparer la reconversion du site Sully



**Quar
tier
Libe
rté /
Zola**

Le secteur de La Liberté est connecté à plusieurs axes structurants (boulevard Augustin Rouillé, boulevard Pierre et Marie Curie, rue de la Vergne et rue du Maréchal Lyautey), qui en font un quartier plutôt ouvert au Sud pour rejoindre les boulevards urbains extérieurs, au Nord, et à l'Est vers le Pentagone. Néanmoins, il se trouve très enclavé sur sa partie ouest, coupée par le réseau ferré. La Place de La Liberté, située au cœur du quartier, a récemment fait l'objet d'un important réaménagement, permettant une meilleure appropriation de l'espace par les habitants. L'aménagement a permis notamment de rendre plus lisible les liens entre le commerce « huit à huit » et la maison de quartier et l'école



Le parc social de La Liberté a fait l'objet de deux séries de réhabilitations en 1990 et 1992 ainsi que de multiples réhabilitations ponctuelles plus récentes (bardages, parties communes), mais aucune rénovation globale n'a été programmée en 22 années. A ce titre, on constate un net état de dégradation et de vétusté des résidences (qualité du flocage, plaques de bardages manquantes, menuiseries vétustes etc). Par ailleurs, ce bâti, qui en a pourtant toutes les caractéristiques, n'a pas fait l'objet d'une intégration au Programme de Rénovation Urbaine, le quartier de La Liberté n'étant pas classé en Zone Urbaine Sensible (ZUS).

L'analyse de la typologie des 365 logements de ce parc, fait apparaître les éléments suivants :

- 16 logements T1 (surface habitable moyenne de 20 m²)
- 90 logements T2 (surface habitable moyenne de 40 m²)
- 140 logements T3 (surface habitable moyenne de 58 m²)
- 99 logements T4 (surface habitable moyenne de 77 m²)
- 20 logements T5 (surface habitable moyenne de 82 m²)

Ce parc est marqué par un faible taux de vacances (3%), un taux de rotation limité et une population plutôt vieillissante (stagnation du parcours résidentiel ?). On observe par ailleurs une grande différence (19%) entre les surfaces habitables moyennes de ces logements et celles désormais proposées dans les logements plus récents. A ce titre le quartier de La Liberté n'est sans doute plus en mesure d'offrir des logements adaptés aux besoins actuels des ménages en terme de surface habitable (Un T3 de 58 m² à La Liberté contre un T3 neuf de 71 m² sur le quartier des Forges).

En résumé, ce parc locatif social est vieillissant et ses standards de logements (typologie / surface) ne sont plus adaptés aux nouveaux besoins des ménages.

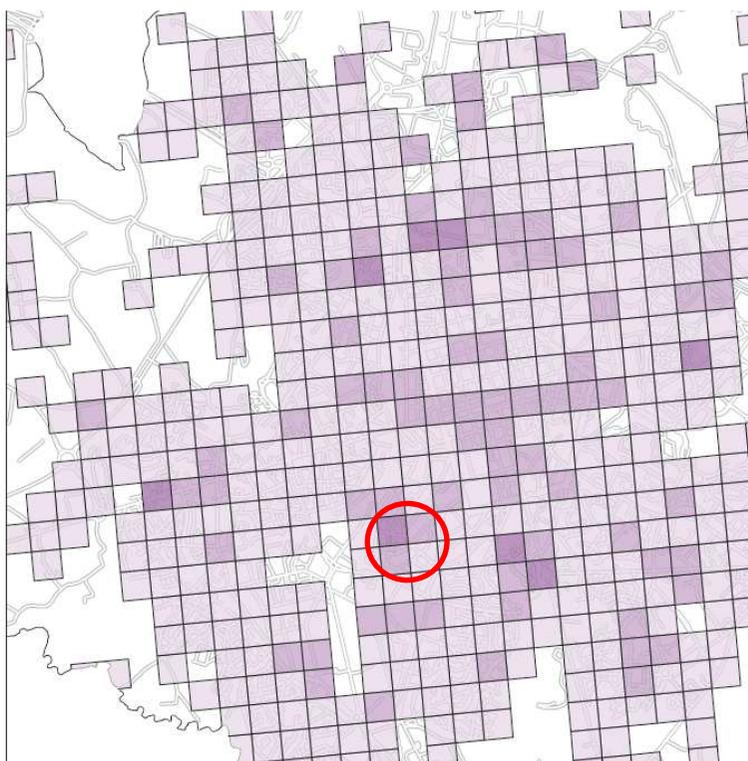
Le profil social des ménages du secteur de la liberté.

Sur l'ex secteur IRIS – Liberté, le revenu fiscal médian était de 15 618 € (9 % inférieur à la moyennecommunale), aussi, sur le parc locatif social du quartier, 59 % des ménages avaient un revenu inférieur au SMIC. La mise à jour récente et affinée des données INSEE montre que plus de la moitié de la population bénéficie aujourd'hui d'un revenu fiscal médian équivalent à 6 840 Euros, soit entre 80 et 120 personnes.

Données carroyées sur La Roche-sur-Yon - Zoom sur le centre ville



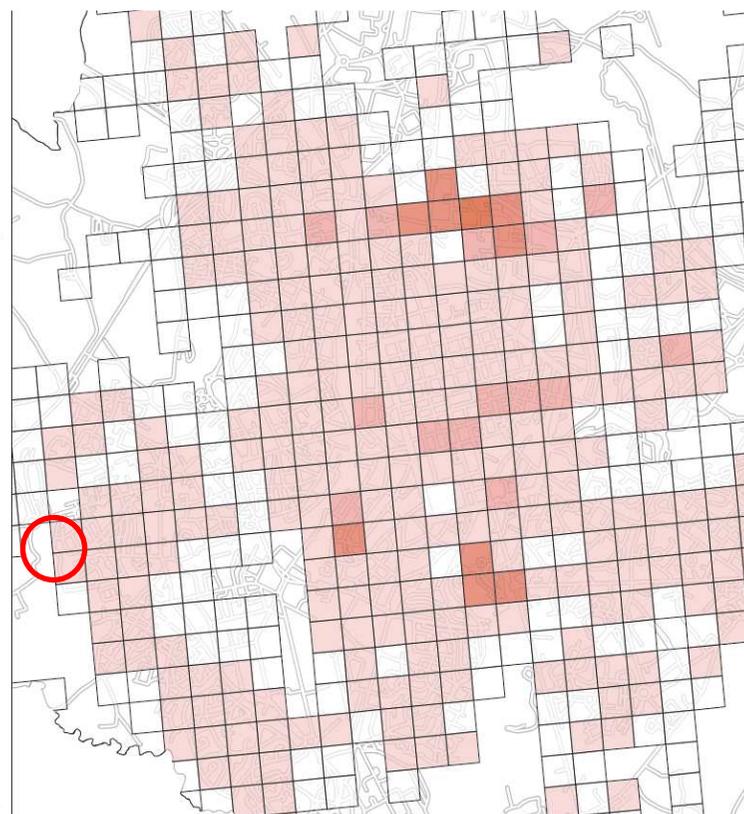
Part des ménages à bas revenus dans l'ensemble des ménages du carreau



Données carroyées sur La Roche-sur-Yon - Zoom sur le centre ville



Nombre total de ménages dont le revenu fiscal par unité de consommation est en dessous du seuil de bas revenu



Le taux de chômage (15-64 ans), sur le même secteur est supérieur à la moyenne communale (15 % contre 11 %) et le taux de chômage des 15-24 ans est de 23 % contre 21 % sur l'ensemble de la commune.

Le foncier est réparti principalement entre deux propriétaires :

Vendée Habitat est propriétaire des logements autour de la Place de la Liberté, et d'une parcelle donnant sur la rue Lumière et également les constructions pavillonnaires le long de la rue Calmette.

La Ville de La Roche sur Yon, détient le groupe scolaire Laennec et la maison de quartier.

A noter que la grande majorité des espaces de stationnements des locataires sont aussi propriété de la Ville.

Le reste du secteur d'étude appartient à des propriétaires privés.



Le quartier possède des équipements structurants.

- Une maison de quartier
- Un centre de Loisirs
- Un Groupe scolaire
- Une Epicerie sociale

On notera le transfert du Secours Populaire, initialement localisé sur le quartier, mais désormais localisé Zone Bell.

L'école est classée en Zone d'Education Prioritaire. Elle compte environ 90 enfants en maternelle et 117 enfants en école élémentaire.

Une salle de sports est présente le long de la rue de la Vergne à l'angle de la rue Lumière. Ces équipements drainent essentiellement la population du secteur.

Ces équipements publics sont présents au centre du quartier de la Liberté, pourtant, ils sont peu lisibles depuis la place. On distingue difficilement les différents équipements entre eux.



le secteur de la ZAC Zola :

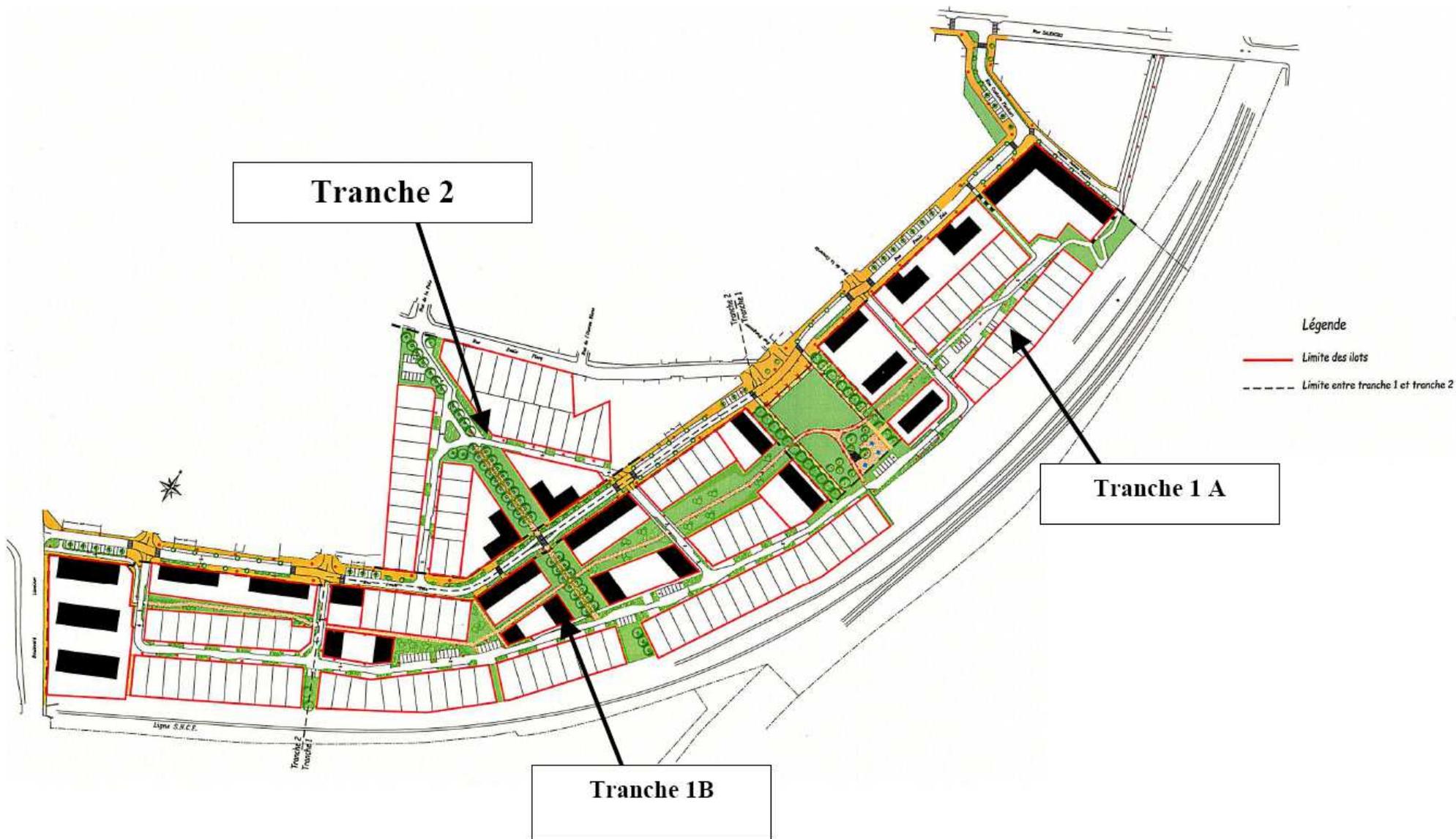
Ce nouveau quartier s'étalant sur 13 hectares, pensé dans une logique de reconstruction de la ville sur elle-même, s'est construit dès 2007, sur d'anciennes friches SNCF et reste donc totalement coupé du quartier de La Liberté, à l'est, par la voie ferrée. En revanche, il bénéficie d'une desserte structurante à l'Ouest via le boulevard Lavoisier (boulevard urbain extérieur) et d'une desserte plus discrète au nord vers le centre-ville, via les rues Gustave Flaubert, Emile Zola, Concorde et de la Paix

Ce quartier compte plus de 500 logements, propose de multiples formes d'habitat (individuel, intermédiaire / maison de ville, collectif), et mixe logements sociaux et logements privés. On peut noter une très forte dominante résidentielle, la ZAC ZOLA ne bénéficiant pas de commerces en son cœur, mais ce site demeure très proche du linéaire commercial de la rue Salengro (bar tabac presse, boulangerie, boucherie, épicerie fruits et légumes, restaurants et restauration rapide).

Le square Victor Schoelcher qui s'étend sur 4 400 m², offre un espace vert central connecté aux cheminements doux du quartier (plaine de jeux et plantations).



Le plan du quartier



Les principes d'aménagement de ce nouveau quartier :

- Une organisation urbaine selon un arc tendu défini par la voie de chemin de fer bordant le site.
- Une mixité des formes d'habitat sur l'ensemble du périmètre de la Z.A.C. (de RDC à R+1 individuel à R+3 + attique en petits collectifs).
- Un axe viaire urbain principal formé par la rue Emile Zola entre le boulevard Salengro et le boulevard Lavoisier.
- Un axe viaire secondaire en continuité de la rue de la Paix (pôle de commerces et des services du boulevard Salengro).
- Une voirie tertiaire "confidentielle" de desserte des secteurs en retrait de l'axe principal dans le cadre d'un accompagnement végétal aléatoire.
- Un parc central public s'ouvrant sur des continuités vertes nord-sud.
- Un axe piétonnier et cyclable nord-sud traversant en position médiane l'ensemble du nouveau quartier dans un espace vert urbain linéaire.
- Une mise en relation piétonnière et cyclable, selon un axe est-ouest, vers la rue de la Paix (dans le cadre d'une continuité verte).
- Des activités tertiaires au Sud, le long du boulevard Lavoisier.

LES AMBIANCES :



Les premiers retours d'expérience sur le secteur

Ce nouveau quartier n'étant pas encore totalement livré, il est à l'heure actuelle compliqué d'en effectuer un diagnostic, aussi il conviendra plutôt de parler d'observations, de ressentis et de retours d'expérience.

Desserte et accès :

Le quartier Zola bénéficie d'accès permettant aux habitants de rejoindre l'hyper centre et la centralité commerciale de la rue Salengro (rue Gustave Flaubert, Emile Zola, rue de la Concorde et de la Paix + sente piétonne Flaubert - Salengro) et d'un accès structurant permettant de rejoindre le boulevard Lavoisier (accès sud Avenue et boulevards extérieurs de la Ville).

Néanmoins, la desserte du quartier par la rue Gustave Flaubert, pourtant très empruntée, reste peu lisible depuis la rue Salengro.

Par ailleurs, la voie ferrée, qui ceinture toute la partie sud est du quartier, ne bénéficie d'aucune perméabilité (piétonne ou automobile) vers le quartier de La Liberté. A ce titre, on constate une réelle problématique d'enclavement du quartier sur toute la partie sud / sud est.

Equipements - Commerces :

Le quartier ne dispose pas de commerces de très grande proximité mais reste proche des potentiels commerciaux de la rue Salengro ; néanmoins, un bar implanté avant la construction du quartier, demeure encore. On notera, au Sud, la proximité d'une zone d'activités (zone d'activités Ampère) séparée par la voie ferrée ; zone d'activités dont les fonctions ne sont pas liées au quartier (coexistence).

Cette zone d'activités, desservie par l'impasse Ampère, n'est pas incluse dans le périmètre d'étude, mais nécessite tout de même d'être abordée de par ses atouts :

- Une position stratégique, proche de la « Zone Sud » et des boulevards urbains extérieurs.
- De nouvelles activités s'y sont récemment installées, en frange du boulevard Lavoisier (boulevards urbains extérieurs).
- Un fort potentiel mutable.

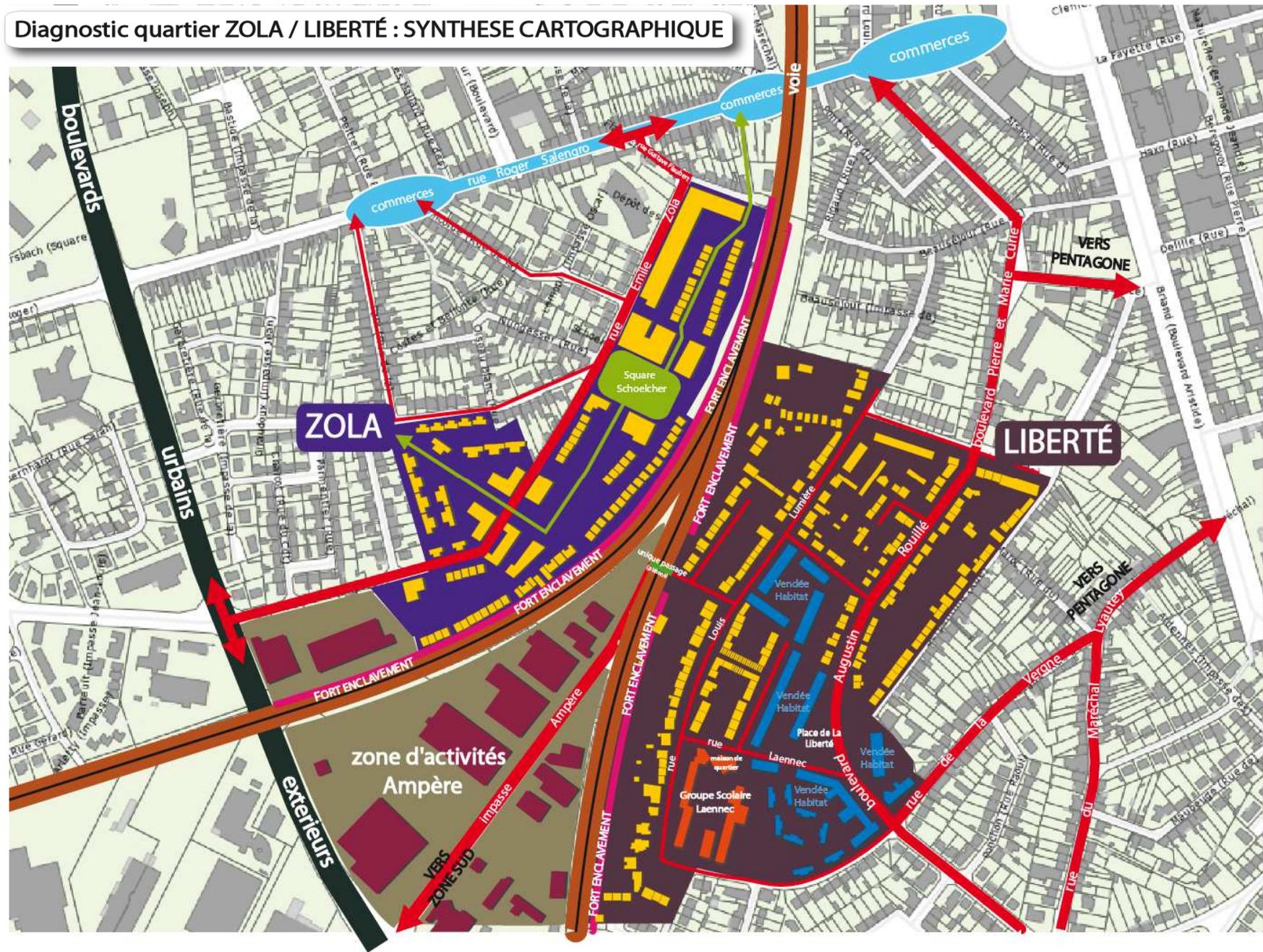
Carte scolaire :

Le quartier Zola dépend des groupes scolaires Montjoie et Léonce Gluard, situés au nord et à l'est du quartier.

Espaces publics :

Le quartier dispose de pistes cyclables reliées au maillage global de la ville. On notera un maillage de cheminements doux traversant le quartier de part en part, desservant en son coeur, le square Victor Schoelcher (plaine de jeux, plantations), utilisé par les habitants et la maison de quartier du Pont Morineau, lors de temps forts.

Diagnostic quartier ZOLA / LIBERTÉ : SYNTHESE CARTOGRAPHIQUE

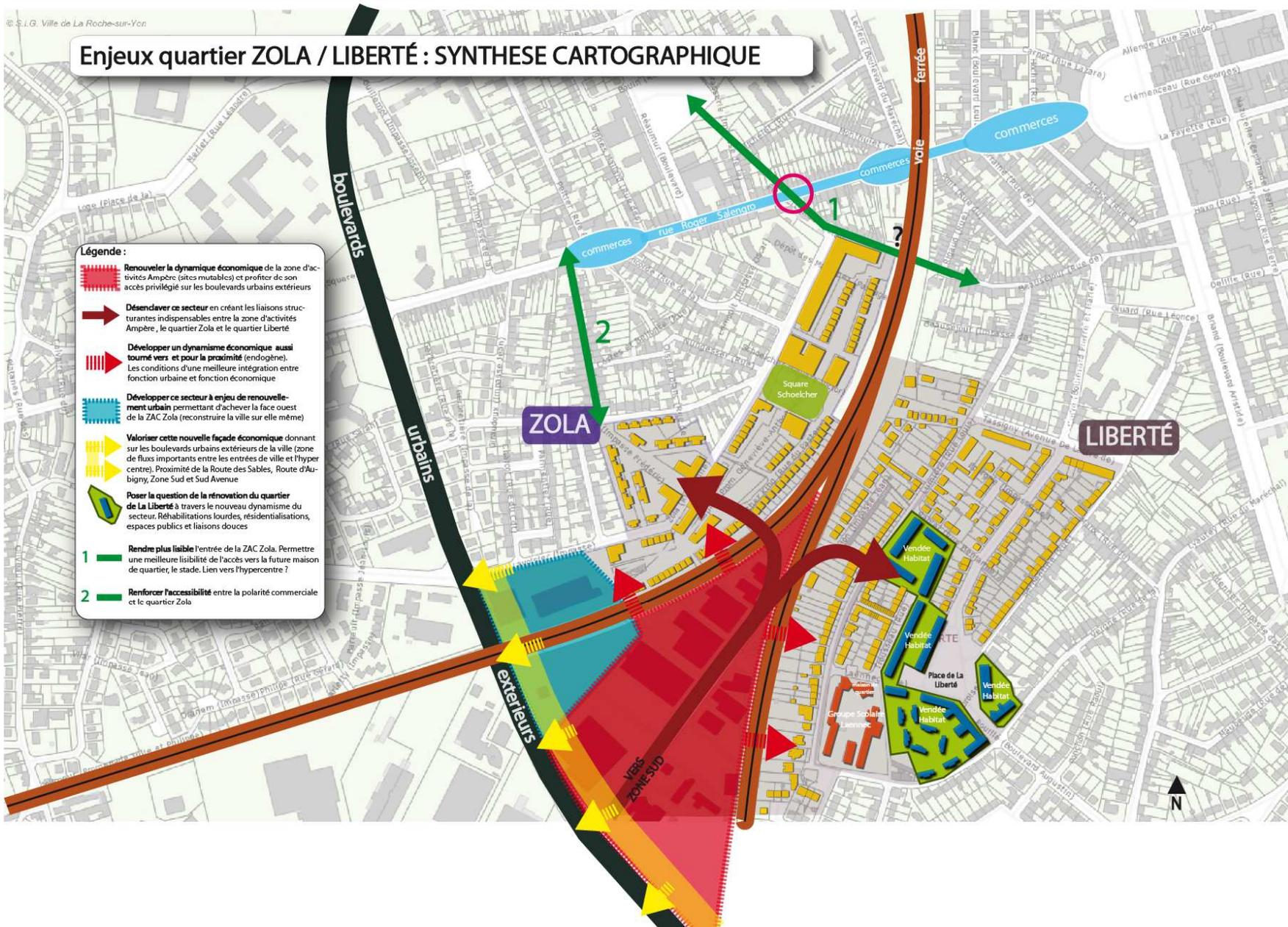


© S.I.G. Ville de La Roche-sur-Yon

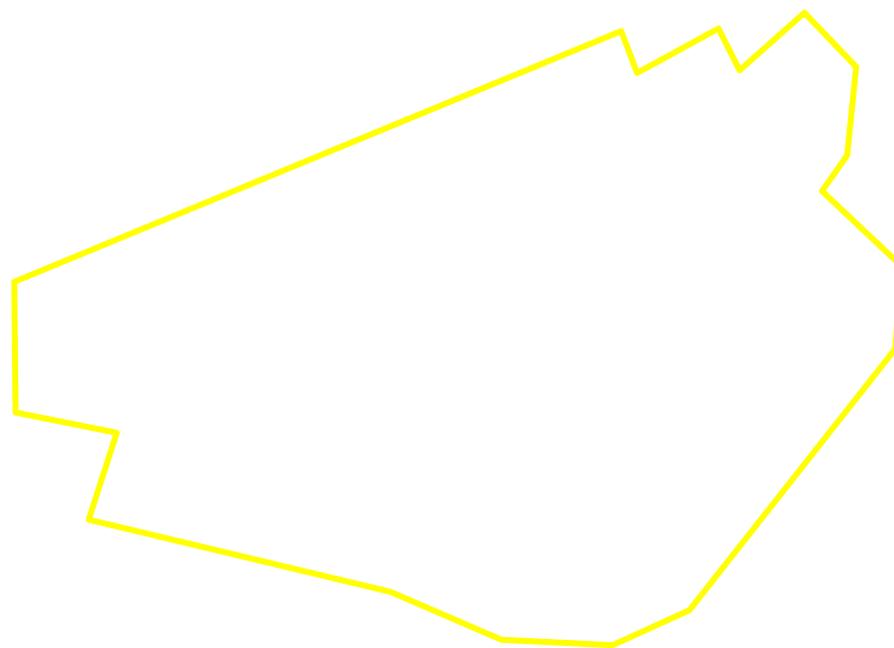
Enjeux quartier ZOLA / LIBERTÉ : SYNTHESE CARTOGRAPHIQUE

Légende :

-  Renouveler la dynamique économique de la zone d'activités Ampère (sites mutables) et profiter de son accès privilégié sur les boulevards urbains extérieurs
 -  Désenclaver ce secteur en créant les liaisons structurantes indispensables entre la zone d'activités Ampère, le quartier Zola et le quartier Liberté
 -  Développer un dynamisme économique aussi tourné vers et pour la proximité (endogène). Les conditions d'une meilleure intégration entre fonction urbaine et fonction économique
 -  Développer ce secteur à enjeu de renouvellement urbain permettant d'achever la face ouest de la ZAC Zola (reconstruire la ville sur elle-même)
 -  Valoriser cette nouvelle façade économique donnant sur les boulevards urbains extérieurs de la ville (zone de flux importants entre les entrées de ville et l'hypercentre). Proximité de la Route des Sables, Route d'Aubigny, Zone Sud et Sud Avenue
 -  Poser la question de la rénovation du quartier de La Liberté à travers le nouveau dynamisme du secteur. Réhabilitations lourdes, résidentialisations, espaces publics et liaisons douces
-
-  1 Rendre plus lisible l'entrée de la ZAC Zola. Permettre une meilleure lisibilité de l'accès vers la future maison de quartier, le stade. Lien vers l'hypercentre ?
 -  2 Renforcer l'accessibilité entre la polarité commerciale et le quartier Zola



**Quar
tier
Vign
e aux
Rose
s**



Le quartier de la Vigne aux Roses est un quartier localisé en pied de coteau de l'Yon le long de la route de Luçon. Le quartier est bordé à l'Ouest par l'Yon. Malgré sa proximité avec le centre ville, le quartier reste enclavé puisqu'il bénéficie uniquement de deux accès, à l'Ouest en traversant l'Yon et à l'Est depuis la rue du Maréchal Juin. Les accès piétons sont plus nombreux mais restent souvent confidentiels.



Ce quartier de 1 070 habitants, présente deux visages différents :

- Une première typologie caractéristique de l'habitat social de la fin des années 70. L'ensemble, géré par Vendée Habitat (OPDHLM) se compose de 8 résidences de type « tours » (de 7 à 12 étages) et de 6 résidences de type « barres » de logements en R+2/R+3 :
 - Le taux de rotation des logements sociaux y est très élevé (20%), signe d'un important renouvellement des ménages, néanmoins ce dernier était de près de 23% en 2000, on observe donc une diminution de ce taux.
 - Une seconde typologie de logements le long de la rue du Général Guérin, typique d'un tissu de faubourg, avec des constructions en R+1 majoritairement.

Ces deux visages, issus de deux époques de constructions différentes, donnent l'impression d'une opposition assez brutale.

Le quartier est doté de plusieurs équipements :

- Le Groupe Scolaire Pont Boileau qui draine les enfants non seulement de la Vigne aux Roses mais également du Coteau. Cette école fait l'objet d'une réflexion de relocalisation sur site ou à proximité immédiate.
- Une maison de retraite.

Le quartier est très peu doté en commerces. Les seuls commerces existants sont localisés en lisière de la Vigne aux Roses, au niveau du rond point de La Lune (tabac presse) et le long de la rue du Maréchal Juin (toilette canin, superette/dépôt de pain).

Le profil social du quartier

- On constate une population relativement jeune puisque 47% de la population du quartier a moins de 25 ans et une faible proportion des ménages âgés (+ de 65 ans). Sur l'ensemble des ménages résidant à la Vigne aux Roses, on observe une part plus importante de ménages familles [composé de + d'une personne] (54%) que de personnes seules (46%). Parmi ces ménages familles, on compte une grande proportion de familles monoparentales (33%).
- Le taux de chômage de 28%, est supérieur au taux moyen du parc social de La Roche-sur-Yon (21%).
- Le niveau de revenus des habitants de l'IRIS Vigne aux Roses est relativement faible. En 2010, le revenu fiscal médian par unité de consommation, c'est-à-dire avant redistribution, y était de 14 680 Euros contre 18 515 Euros sur l'ensemble de la ville. Grâce aux données affinées de l'INSEE, permettant de « zoomer » spécifiquement sur le bâti social, on observe que la moitié de la population bénéficie d'un revenu fiscal médian équivalent à 6 840 Euros, ce qui représente à l'échelle du quartier de la Vigne aux Roses, entre 100 et 200 personnes.

Le foncier

La ville de La Roche sur Yon est propriétaire de la majeure partie de la vallée de l'Yon (en rose sur le plan ci-contre), et également des abords de l'école Pont Boileau.

Vendée Habitat est propriétaire du parc social précédemment cité avec quelques résidences le long de la rue du Maréchal Juin.

Les abords de la rue du Maréchal Juin appartiennent à des privés (certaines de ces propriétés apparaissent comme mutables – hangars, bâti vétuste etc)

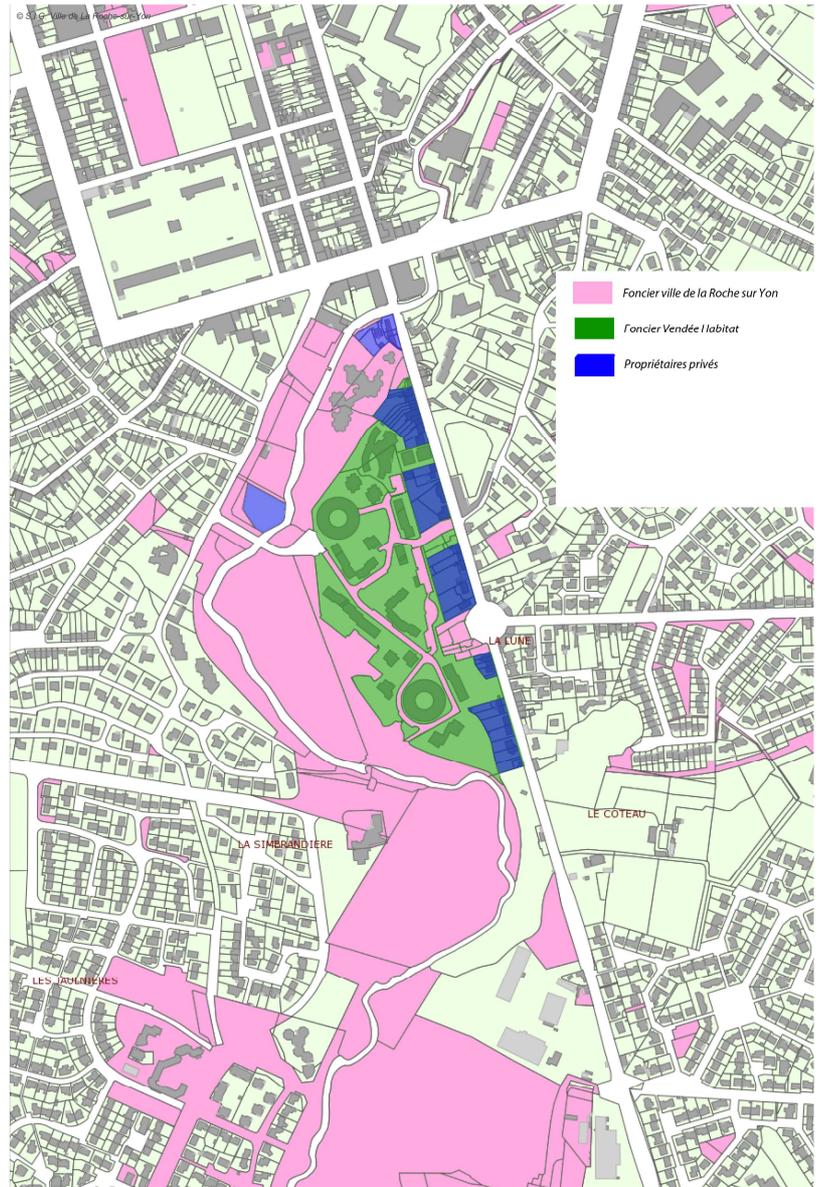
Desserte et accès

Le quartier de la Vigne aux Roses dispose de deux accès automobiles. Le premier accès, récemment aménagé, est localisé le long de la rue du Maréchal Juin, au niveau de la résidence des frères Martel (programme ANRU). Le second accès est localisé au niveau de la rue de la Simbrandière au niveau du franchissement de l'Yon.

Si le quartier est relativement peu accessible en véhicule, la trame piétonne, bien que peu lisible, est relativement dense. On compte plusieurs franchissements de l'Yon, au niveau de la résidence étudiante, des jardins familiaux et du centre de loisirs. Coté rue du Maréchal Juin, un accès piéton est possible au niveau de l'école Pont Boileau, du carrefour de la Lune (récemment réaménagé) et de l'entrée d'agglomération, route de Luçon.

On constate donc une forte perméabilité piétonne mais un enclavement automobile. Il est très difficile de traverser le quartier en raison d'un sens de circulation assez complexe. Cet état de fait renforce l'isolement du quartier par rapport au reste de la ville.

Côté transports en commun, le quartier est desservi par les lignes 2 et 4 permettant de rejoindre l'hyper centre et dont les passages sont assez réguliers (toutes les 20 minutes).



Equipements et commerces

Le quartier ne dispose pas de commerces de proximité. On notera tout de même des équipements publics (une annexe à la maison de quartier, une mini-crèche transférée dans les locaux de la nouvelle mairie annexe, un point relais CAF et un cybercentre). Les autres commerces sont localisés le long de la rue du Maréchal Juin (épicerie, tabac)

Carte scolaire

La Vigne au Roses dépend du Groupe Scolaire Pont Boileau, situé au Nord du quartier ; le Groupe Scolaire intègre également le quartier du Coteau. Cette école dont les bâtiments sont vétustes doit être déconstruite et reconstruite sur un site proche.

Espaces publics

Le quartier dispose d'espaces « publics » (foncier Vendée Habitat) généreux, caractéristiques de la forme urbaine de l'habitat social de cette période ; Très ouverts, ils ne structurent pas véritablement l'espace.

Il faut noter la sente piétonne qui relie le quartier au rond-point de La Lune ; récemment aménagée, cette dernière est très qualitative mais n'offre pas de perspectives visuelles vers l'Yon, du fait de la présence du bâti collectif :



La majorité de ces espaces sont considérés comme des espaces libres sans fonction bien déterminée. Les résidences ne sont pas attachées à tel ou tel espace.

Aperçu du quartier



- 1- Carrefour de la Lune rien ne permet de deviner le cheminement piéton
- 2- Relief artificiel limitant la continuité du quartier vers l'Yon
- 3- Relief artificiel du parking souterrain empêchant la lecture du paysage vers l'Yon

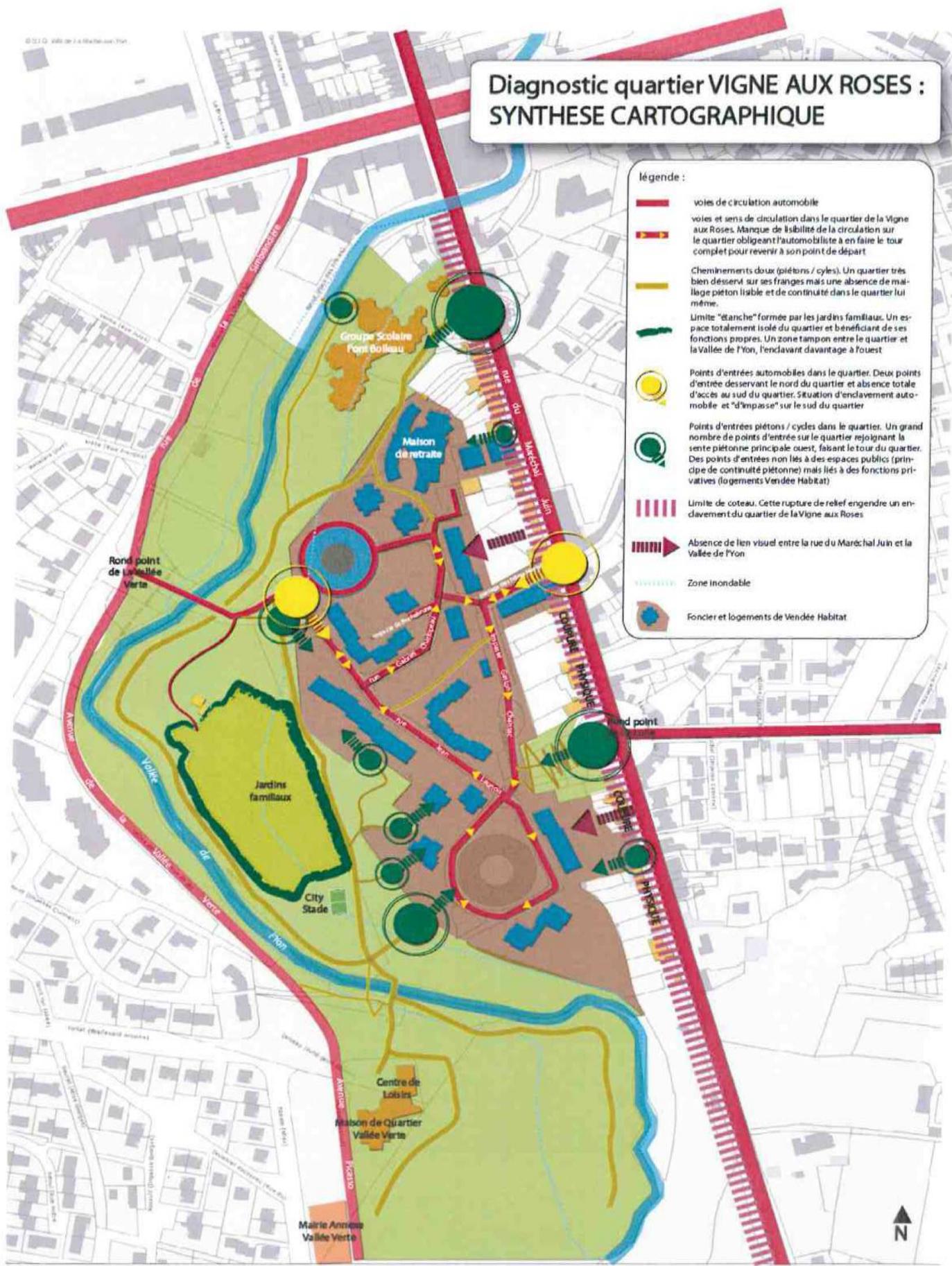


- 1- Sens de circulation complexe serpentant autour du bâti
- 2- Relief artificiel compliquant la lecture à l'Yon
- 3- Garages incongrus isolés
- 4- Yon canalisé à la pointe Sud du quartier
- 5- Section qualitative avec le majestueux pin parasol en point de fuite
- 6- Pignon nus dégradant l'image du quartier
- 7- Cheminement piéton qualitatif sans réelle continuité.

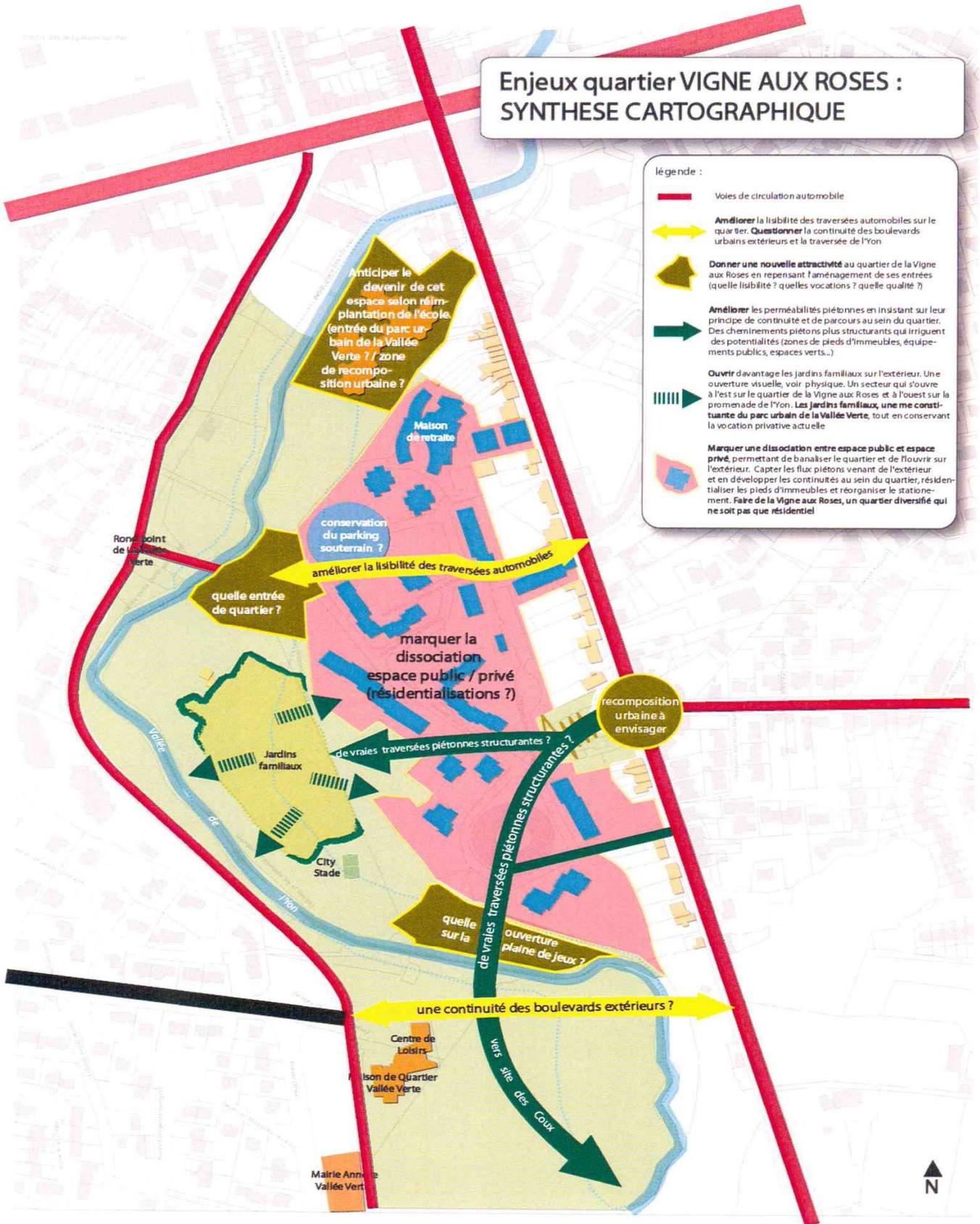
Diagnostic quartier VIGNE AUX ROSES : SYNTHESE CARTOGRAPHIQUE

légende :

- voies de circulation automobile
- voies et sens de circulation dans le quartier de la Vigne aux Roses. Manque de lisibilité de la circulation sur le quartier obligeant l'automobiliste à en faire le tour complet pour revenir à son point de départ
- Cheminement doux (piétons / cycles). Un quartier très bien desservi sur ses franges mais une absence de maillage piéton lisible et de continuité dans le quartier lui-même.
- Limite "étanche" formée par les jardins familiaux. Un espace totalement isolé du quartier et bénéficiant de ses fonctions propres. Une zone tampon entre le quartier et la Vallée de l'Iron, l'enclavant davantage à l'ouest
- Points d'entrées automobiles dans le quartier. Deux points d'entrée desservant le nord du quartier et absence totale d'accès au sud du quartier. Situation d'enclavement automobile et "d'impasse" sur le sud du quartier
- Points d'entrées piétons / cycles dans le quartier. Un grand nombre de points d'entrée sur le quartier rejoignant la sente piétonne principale ouest, faisant le tour du quartier. Des points d'entrées non liés à des espaces publics (principe de continuité piétonne) mais liés à des fonctions privées (logements Vendée Habitat)
- Limite de coteau. Cette rupture de relief engendre un enclavement du quartier de la Vigne aux Roses
- Absence de lien visuel entre la rue du Maréchal Juin et la Vallée de l'Iron
- Zone Inondable
- Foncier et logements de Vendée Habitat



De nouveaux enjeux urbains se présentent sur le quartier de la Vigne aux roses.



IV – PROJETS D’INTERET REGIONAL

La Roche Agglomération et la ville de La Roche-sur-Yon ont déposé deux Projets d'Intérêt Régional (P.I.R.) pour les quartiers de la Liberté et de la Vigne aux Roses pour des premières estimations financières de l'ordre de 11 820 000,00 € pour la Liberté et de l'ordre de 12 080 000,00 € pour la Vigne aux Roses.

Ces projets correspondent à des nécessités de désenclavement, d'aménagement et de réhabilitation des deux quartiers.

Proposition de PIR	<p>Quartier Vigne aux Roses Ville de La Roche-sur-Yon CA de La Roche-sur-Yon</p>									
Description urbaine et sociale du quartier	<p>Ce quartier de 1070 habitants pour 540 logements gérés par Vendée Habitat (OPDHLM) est très enclavé. Il compte peu d'activités et de commerces de proximité. Il abrite une population dont la moitié affiche un revenu fiscal médian de 6840 euros.</p>									
Enjeux de renouvellement urbain	<p>Si le quartier est relativement peu accessible en voiture, la trame piétonne, bien que peu lisible, est relativement dense. On constate donc une forte perméabilité piétonne mais un enclavement automobile. Cet état de fait renforce l'isolement du quartier par rapport au reste de la ville.</p> <p>Le taux de rotation des logements sociaux (20 %) de deux fois supérieur à la moyenne nationale, rend compte soit d'une vie sociale parfois compliquée au sein de la résidence, soit d'un parcours résidentiel qui passe par un court séjour au sein d de cette même résidence pour un grand nombre de personnes. La vie sociale de quartier est particulièrement difficile à organiser.</p>									
Premières estimations financières	<table border="1" data-bbox="563 1512 1422 1890"> <tr> <td data-bbox="563 1512 1129 1585">Aménagements urbains (désenclavement)</td> <td data-bbox="1129 1512 1422 1585">2 000 000,00 €</td> </tr> <tr> <td data-bbox="563 1585 1129 1700">Démolition, reconstruction d'un équipement public de quartier (Ecole Pont Boileau)</td> <td data-bbox="1129 1585 1422 1700">10 000 000,00 €</td> </tr> <tr> <td data-bbox="563 1700 1129 1812">Réaménagement et équipement d'un Espace Numérique (Wagon numérique Fab'lab)</td> <td data-bbox="1129 1700 1422 1812">80 000,00 €</td> </tr> <tr> <td data-bbox="563 1812 1129 1890">TOTAL</td> <td data-bbox="1129 1812 1422 1890">12 080 000,00 €</td> </tr> </table>		Aménagements urbains (désenclavement)	2 000 000,00 €	Démolition, reconstruction d'un équipement public de quartier (Ecole Pont Boileau)	10 000 000,00 €	Réaménagement et équipement d'un Espace Numérique (Wagon numérique Fab'lab)	80 000,00 €	TOTAL	12 080 000,00 €
Aménagements urbains (désenclavement)	2 000 000,00 €									
Démolition, reconstruction d'un équipement public de quartier (Ecole Pont Boileau)	10 000 000,00 €									
Réaménagement et équipement d'un Espace Numérique (Wagon numérique Fab'lab)	80 000,00 €									
TOTAL	12 080 000,00 €									

Proposition de PIR	<p>Quartier Liberté (quartier prioritaire Zola/Liberté) Ville de La Roche-sur-Yon CA de La Roche-sur-Yon</p>														
Description urbaine et sociale du quartier	<p>Ce quartier situé au sud du périmètre prioritaire Zola – Liberté mélange habitat pavillonnaire construit durant l’entre deux guerres et habitat pavillonnaire et habitat social collectif de hauteur construits durant les années 1950.</p> <p>Le tissu d’habitat social est le premier patrimoine dit « HLM » de la ville (1958) et se présente sous la forme de « barres d’immeubles » de 3 à 4 étages dont les dernières réhabilitations remontent au début des années 1990.</p> <p>Le bâti collectif, propriété de Vendée Habitat (Office Public Départemental d’Habitat de la Vendée) se présente sous la forme de 10 résidences :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 résidence R + 3 - 6 résidences R + 4 - 3 résidences R + 5 <p>pour un volume de 365 logements.</p> <p>Il concentre de grandes difficultés sociales. La mise à jour récente et affinée des données INSEE montre que plus de la moitié de la population bénéficie aujourd’hui d’un revenu fiscal médian équivalent à 6940 euros. (référence : données carroyées INSEE)</p>														
Enjeux de renouvellement urbain	<p>Le parc social de la Liberté n’a pas été rénové depuis 22 ans. Les dernières réhabilitations datent de 1990 et 1992.</p> <p>Les logements ne sont plus adaptés aux besoins actuels des ménages en terme de surface habitable (un T3 de 58 m² à la Liberté contre un T3 neuf de 71 m² sur les quartiers rénovés des Forges).</p> <p>Un quartier très enclavé sur sa partie Ouest, coupé par le réseau ferré.</p> <p>Une place, certes réaménagée, il y a deux ans, mais qui n’a pas contribué totalement à faire évoluer la physionomie de ce quartier.</p> <p>Très peu de commerces occupent le quartier. On dénombre un commerce Huit à Huit, un dépôt de pain, un bar, un pressing ainsi qu’une épicerie solidaire.</p> <p>La vie sociale reste à organiser sur ce quartier autour d’équipements publics comme le groupe scolaire, la maison de quartier,....</p>														
Premières estimations financières	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 70%;">Réhabilitation logement</td> <td style="text-align: right;">7 000 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Résidentialisation</td> <td style="text-align: right;">3 000 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Réaménagement de l’épicerie solidaire</td> <td style="text-align: right;">120 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Extension de la Maison de Quartier</td> <td style="text-align: right;">600 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Aménagements urbains</td> <td style="text-align: right;">900 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Ingénierie</td> <td style="text-align: right;">200 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td style="text-align: right;">11 820 000,00 €</td> </tr> </table>	Réhabilitation logement	7 000 000,00 €	Résidentialisation	3 000 000,00 €	Réaménagement de l’épicerie solidaire	120 000,00 €	Extension de la Maison de Quartier	600 000,00 €	Aménagements urbains	900 000,00 €	Ingénierie	200 000,00 €	TOTAL	11 820 000,00 €
Réhabilitation logement	7 000 000,00 €														
Résidentialisation	3 000 000,00 €														
Réaménagement de l’épicerie solidaire	120 000,00 €														
Extension de la Maison de Quartier	600 000,00 €														
Aménagements urbains	900 000,00 €														
Ingénierie	200 000,00 €														
TOTAL	11 820 000,00 €														

V – PARTICIPATION DES HABITANTS

Modalités d'association des habitants à l'élaboration du contrat de ville

Dans chacun des trois quartiers prioritaires, un « conseil citoyen » a été mis en place, afin d'entretenir le lien entre institutions et habitants, de valoriser leur propre expertise et de les associer à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du contrat de ville. La pré-existence de conseils de quartiers sur la ville a pour une grande part facilité la mise en œuvre de cette participation et permis de répondre aux exigences de participation souhaitées par le législateur. Pour autant, il faudra attendre la fin d'année 2015 pour procéder au renouvellement et installer définitivement les 5 conseils citoyens dans leurs nouvelles attributions.

Enjeux de participation des citoyens

Le contrat de ville n'a de force et d'intérêt que s'il est défini "avec et pour" les habitants des quartiers prioritaires. Composés des conseillers de quartiers des nouveaux quartiers prioritaires auxquels se sont ajoutés de nouveaux représentants associatifs, les conseils citoyens de La Roche sur Yon ont été réunis à quatre reprises durant la phase d'élaboration du contrat de ville soit le 4 novembre, le 1er, le 8 et le 16 décembre 2014.

Lors de ces quatre rencontres, les participants ont été appelés à exprimer leur point de vue sur les premières réflexions et travaux élaborés conjointement par les services de l'Etat, de la Ville et de l'Agglomération et au-delà de ces expressions, de contribuer par leurs propositions à l'élaboration du contrat de ville selon les attentes exprimées par la loi du 21 février 2014 dite de programmation de la ville et de cohésion sociale.

Les conseils citoyens installés en 2016 devront désigner en leur sein des représentants pour siéger dans le comité de pilotage du contrat de ville et pour participer à toutes les instances officielles et décisionnelles présidées par le Président de l'EPCI, par le Préfet ou par le Maire.

Maintien et développement du Fonds de Participation des Habitants (FPH)

Depuis plus de 10 ans, tous les quartiers de la ville qu'ils soient ou non dans la géographie prioritaire, bénéficient de fonds de participation des habitants.

Il existe neuf FPH sur la ville animés par neuf comités d'attribution adossés aux neuf associations de gestion de maisons de quartiers, ces dernières jouant le rôle de trésorier. Les comités d'attribution compte des conseillers de quartiers, des habitants, des professionnels associatifs ou ville comme les correspondants de quartiers et des représentants de l'association de quartier.

Leur développement devra naturellement s'accompagner d'une refonte des comités d'attribution pour une plus grande représentation et une plus importante participation des habitants et des conseils citoyens.

Par souci d'équilibre et de continuité, tous les quartiers devront continuer à bénéficier du FPH.

VI – MODALITÉS

D'ÉLABORATION DU

CONTRAT DE VILLE

Le contrat de ville a été élaboré selon le calendrier suivant :

- **Phase 1 (fin juillet) :**
Etablissement des diagnostics et détermination des enjeux
- **Phase 2 (fin août) :**
Rédaction de la synthèse « diagnostics et enjeux »
- **Phase 3 (novembre / décembre) :**
Présentation aux partenaires potentiels du contrat de ville dont l'Agence Régionale de Santé, la Caisse des Dépôts, la Caisse d'Allocations Familiales, Orange, le Procureur de la République.
- **Phase 4 (octobre-novembre, décembre) :**
Discussion et négociation sur la plateforme d'actions établies par la Ville et l'Agglomération avec les services du pôle solidarité du Conseil Général, les services de la direction de la solidarité du Conseil Régional, l'UT DIRRECTE, le secrétariat général de la Préfecture
- **Phase 5 (novembre, décembre, janvier) :**
5 rencontres successives avec les représentants des 3 anciens conseils de quartiers reconvertis en conseils citoyens avec les participations de l'UT DIRRECTE, de Pôle Emploi, du Conseil Général, des services de la ville et de l'agglomération et de représentants de Structures d'Insertion par l'Activité Economique et de Centres Sociaux.
- **Phase 6 (décembre, janvier, février) :**
Finalisation du contrat, délibération en conseil communautaire le 29 janvier et en conseil municipal le 3 février 2015
- **Phase 7 (janvier 2015) :**
Contribution de la caisse des dépôts, de la Caisse d'Allocations Familiales de la Vendée, de la Fondation Agir Contre l'Exclusion (FACE) , de l'Agence Régionale de Santé (ARS), d'Orange.
- **Phase 8 (13 février 2015) :**
Signature du contrat de ville
- **Phase 9 (février et mars 2015) :**
Finalisation des conventions et fiche(s) action(s) du contrat de ville décrivant l'objectif de l'action, son pilote, les partenaires, la source et le montant du financement et le calendrier de mise en œuvre.
- **Phase 10 février 2015**
Réunion des conseils citoyens

**VII – DIAGNOSTIC, ENJEUX ET
ACTIONS PAR DOMAINE
PRIORITAIRE**

-

**LES 4 PILIERS DU CONTRAT DE
VILLE**

1° Le développement économique, l'emploi et l'insertion.

Les quartiers concernés par le contrat de ville se trouvent, de manière générale et comme l'indiquent les chiffres ci-dessous, dans une situation financière et d'insertion plutôt difficile par rapport à l'ensemble des quartiers de la ville.

1.1 Les ressources des habitants

Par définition, dans les nouveaux quartiers prioritaires, les revenus médians sont inférieurs à 11 500 €/an, représentant 60 % du revenu médian national de référence.

L'évolution des revenus entre 2007 et 2009 a été nettement inférieure dans les quartiers prioritaires de la Ville et ce particulièrement dans les quartiers de "la Vigne aux roses" qui a vu son niveau de revenu diminuer, tandis que celui de "La Liberté" a stagné et celui de "Pyramides- Jean Yole" a très peu progressé.

Fin 2012, 34,3% des demandeurs d'emploi étaient titulaires du revenu de solidarité active (contre 23,5% sur la commune).

1.2. La situation de l'emploi dans les quartiers prioritaires

En préalable à l'analyse de l'emploi, il faut préciser que les données concernant la demande d'emploi en fin de mois (DEFM) sont constatées sur des périodes différentes suivant les territoires disponibles. Ainsi, les données concernant l'ex zone ZUS "Pyramides – Forges" sont issues du 4^{ème} trimestre 2013 tandis que les données concernant les IRIS sont à fin 2012.

Sur le territoire de la ZUS (Pyramides Forges)

Les données (source : Pôle Emploi et traitement INSEE) font apparaître une demande d'emploi en fin de mois dont la progression entre le 4^{ème} trimestre 2012 et le 4^{ème} trimestre 2013 est plus importante que sur l'ensemble de la Ville. Sur un an la progression est de + 8,5% sur la ZUS contre + 7,9% pour la Ville. Les écarts sont encore plus conséquents si l'on s'attache aux **jeunes** de moins de 26 ans de catégorie ABC (+17,7% en ZUS contre +3,8% sur la Ville).

Fin 2012, les demandeurs d'emploi étaient 906 sur ce territoire dont 812 inscrits en catégorie ABC. Parmi ces derniers, 55,3% étaient des femmes, 16,0% avaient moins de 25 ans et 18,7% avaient 50 ans et plus. Si 51,5% des jeunes sont des hommes, en revanche, 59,9% des 50 ans et plus sont des femmes.

Concernant le niveau de formation, 27,5% des demandeurs d'emploi catégorie ABC étaient de niveau IV et plus.

Sur les autres quartiers CUCS

Les IRIS concernés sont ceux de "Pyramides Jean Yole", "Liberté" et "Vigne aux Roses". Ces 3 territoires se caractérisent par une surreprésentation de la demande d'emploi plus particulièrement pour les 50 ans et plus (18,2% sur les IRIS contre 17,5% sur la commune) tandis que les jeunes sont sous représentés (16,5% sur les IRIS contre 20,7% sur la commune). Les personnes sans diplôme représentent 26% sur les IRIS contre 17,4% sur la commune. Le niveau de qualification y est inférieur. Si 49,8% des demandeurs d'emploi de la commune sont

des ouvriers qualifiés ou non et des employés non qualifiés, ce taux atteint 60,6% sur les IRIS concernés.

Fin 2009, l'indicateur d'activité des 25-64 ans est toujours inférieur au taux moyen de la Ville d'environ 4 points. Parallèlement, les salariés des quartiers sont très majoritairement des ouvriers et des employés.

1.3. Sur la population "jeune"

Sur le premier semestre 2014, la mission locale a accompagné 85 jeunes de 16 à 25 ans issus de la Zus et 63 jeunes issus des territoires CUCS. Parmi les jeunes de la ZUS, 7 sont en emploi d'avenir et 4 en CUI CAE. Parmi les jeunes CUCS, 4 sont en emploi d'avenir et 1 en CUI CAE. Il est souvent difficile de développer des contacts suffisamment longs avec les jeunes pour engager des parcours d'insertion. D'autre part, les jeunes ont des réticences à venir à la Mission Locale. Pour cette raison, la mission locale a mis en place des permanences dans ces quartiers pour initier les premiers contacts.

Il reste sans doute à déployer des actions susceptibles de développer une relation de confiance pour ensuite initier un projet de « parcours ».

Certains jeunes sont souvent de premier abord hostiles aux formations ; c'est pourquoi, il serait sans doute utile de développer des mises en situation de travail, avec encadrements socio-professionnels (sur des temps courts progressivement étendus).

1.4. Sur la population "adulte"

On continue de constater une surreprésentation des familles monoparentales sur les quartiers prioritaires, engendrant parfois des problématiques relationnelles enfant/parent, pouvant déboucher sur des situations de déscolarisation.

La situation des parents souvent au chômage depuis assez longtemps, génère chez leurs enfants des doutes sur leurs propres capacités à retrouver un emploi.

En conséquence, il paraît nécessaire de développer des parcours progressifs, offrant aux personnes concernées un accompagnement individualisé, et primordial de mener ces actions de manière conjointe sans séparer celles qui seront entreprises au bénéfice des parents, de celles qui cibleront les jeunes.

Parmi les outils mobilisables les clauses sociales ont montré tout leur intérêt et constituent un des leviers de mobilisation et d'insertion du public.

Il a d'ailleurs été souligné lors du dernier groupe technique d'insertion « ANRU » (juin 2014), que les jeunes représentaient 34% du public (10,4% étaient des femmes, taux à améliorer).

De même, la mise en œuvre du chantier insertion rénovation mis en place en 2013 avec le soutien de l'Etat a permis à une dizaine de personnes d'accéder à un titre professionnel de niveau V d'agent d'entretien du bâtiment et a facilité leur insertion dans l'emploi. Ce type d'action permettant aux publics de se qualifier sans avoir l'impression de retourner en formation est particulièrement utile aux personnes les plus éloignées de l'emploi ou de faible niveau de formation.

Enjeux et actions à conduire en matière de développement économique, d'emploi et d'insertion

Le développement économique et commercial des quartiers prioritaires facteur d'emploi nécessite une volonté sans faille en faveur d'implantations d'activités en pieds d'immeubles pour donner aux quartiers prioritaires leur réelle mixité fonctionnelle mêlant habitat, activités et services.

Toutes les voies permettant de favoriser une plus grande mobilité des personnes recherchant un emploi devront être explorées (constitution d'un pôle mobilité, formule(s) de prêt de véhicules, garage associatif, amélioration des dessertes bus...).

Enfin l'insertion sociale et professionnelle des personnes très éloignées de l'emploi passe par des modes d'actions innovant, (ateliers de mise en situation immédiate au travail, programme d'insertion par le sport sur un mode de "training" physique et mental, constitution et implication de fondations comme la Fondation Agir Contre l'Exclusion (FACE)...) et une collaboration plus dynamique des acteurs de l'insertion (mise en réseau au sein du Comité Yonnais de l'Emploi et de l'Insertion, constitution d'un PTCE, ingénierie de développement...).

Parmi toutes les actions entrevues en matière de développement économique, emploi et insertion, et détaillées dans le tableau retraçant les trois piliers du contrat de ville, on notera Quatre fermes intentions :

1 - Mobiliser et accompagner les acteurs : activation des réseaux d'acteurs de l'insertion et de l'emploi, recours aux Fondations (FACE, par exemple), décentralisation des services de Pôle emploi et la mission locale, renforcement et déploiement des clauses sociales d'insertion, développement de programme d'insertion par le sport, renforcer l'ingénierie de projet en renforçant les services de la mission conseil et développement de l'Insertion de la direction des interventions sociales.

2 - Lever les freins à l'emploi : organisation et création d'une offre de services de mobilité socialement adaptée, diversification de l'offre de transports urbains, amélioration des dessertes, aménagement des horaires, mise sur pieds d'ateliers de mise en situation immédiate de travail, appropriation des outils numériques et démocratisation des accès aux services du numériques...

3 - Renforcer de manière cohérente le développement des activités d'insertion : soutien à la création d'activités telles que les projets d'Eco-recyclerie et de Régie de quartier, promotion et développement des outils d'accompagnement et de création d'activités [(DLA), microcrédits (ADIE), fonds de confiance, prêts (FONDES et caisse des dépôts)] , mobilisation des réseaux de partenariat avec les Fondations, recours aux contrats aidés, contrats d'avenir, contrat d'adulte-relais, bénéfice de financement FONJEP, reconduction des opérations Jobs d'été, mise en œuvre de chantiers école (environnement, ...).

4 - Résoudre les inégalités d'accès aux ressources d'internet : ainsi, selon le CREDOC en juin 2008, 91 % des foyers dont le revenu mensuel s'élevait à plus de 3 100 euros étaient équipés en internet à domicile, contre seulement 34 % de ceux dont les revenus ne dépassaient pas 900 euros mensuels.

L'enquête révèle cependant une amplification dans les ZUS du fossé qui éloigne certains publics de l'internet. Ainsi les personnes de plus de 60 ans sont plus nombreuses en ZUS (84 %) qu'ailleurs (77 %) à n'avoir jamais utilisé internet. L'écart entre les hommes et les femmes est accentué dans les ZUS : 36 % des hommes et 46 % des femmes résidant en ZUS n'ont jamais utilisé internet alors qu'ailleurs, l'écart est de 37 % des hommes contre 40 % des

femmes. Les raisons avancées pour ne pas utiliser internet sont plus souvent d'ordre économique dans les ZUS qu'ailleurs. Le coût de l'ordinateur et de la connexion est le principal facteur mis en avant pour expliquer une absence d'usage, alors qu'ailleurs, l'absence de besoin, ou le manque de compétence interviennent comme premières raisons pour ne pas l'utiliser.

Quelques usages d'internet sont particulièrement sur-représentés en ZUS : la recherche d'emploi, la consultation des sites de rencontres, mais aussi la recherche en ligne d'aide aux devoirs. D'autres usages, au contraire, sont peu diffusés par les internautes résidant en ZUS. L'utilisation professionnelle d'internet, la gestion bancaire en ligne, l'utilisation d'une messagerie électronique, la téléphonie par internet, l'achat de produits ou de service en ligne, la recherche d'informations sur des sujets d'intérêt personnel sont ainsi des usages sous-représentés parmi les habitants des ZUS.

Comme la fracture numérique peut s'expliquer par trois types de disparités :

- dans les possibilités d'accès aux réseaux, qui sont conditionnées par les infrastructures de télécommunication déployées (type de technologie et qualité du débit),
- dans la capacité à s'équiper à domicile (ordinateurs et, par extension, abonnements...),
- dans les usages des outils multimédias et d'Internet

Il convient de :

- **développer l'accès, l'équipement et les usages de l'internet dans l'espace public**
- **accompagner les acteurs sociaux et les habitants aux numériques** (accompagner les chercheurs d'emploi, aider les acteurs sociaux, renforcer le lien social de quartier, blog de quartier...)
- **développer les usages d'internet pour l'intégration sociale** (favoriser l'épanouissement des enfants dans le cadre d'un internet plus sûr, aider à l'alphabétisation et au multilinguisme...)

Instance de pilotage en matière de développement économique, d'emploi et d'insertion

Le Comité Yonnais de l'Emploi et de l'Insertion (CYEI) institué en septembre 2014, présidé et animé par la ville de La Roche sur Yon et regroupant l'UT DIRRECTE, Pôle Emploi, le Conseil général de la Vendée, la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS), la Boutique de Gestion pour Entreprendre (BGE), le FONDES financeur solidaire pour l'emploi, l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE), Traits d'union, Graine d'ID, le GEIQ 85, l'ASSDAC, SITI Intérim, ADEQUATION, Ménage Service, le CEAS, constitue l'espace collaboratif permettant l'impulsion, la coordination et l'évaluation permanente des projets d'insertion par l'activité économique.

Quatre groupes de travail ont été constitués sur la base des intérêts exprimés par les participants :

- Projet d'écocyclerie
- Projet d'un atelier de mise en situation immédiate de travail
- Projet de Régie de quartier
- Projet de pôle mobilité

L'intérêt est d'apporter à l'échelle du territoire de la ville et de l'agglomération, des réponses cohérentes, qui ne soient pas stérilement concurrentielles mais qui à l'inverse produisent une valeur ajoutée entre toutes les structures additionnelles et répondent principalement aux recherches d'emploi et d'activités rencontrées par les habitants des quartiers prioritaires.

2° Cadre de vie et renouvellement urbain

La Roche-sur-Yon a bénéficié entre 2007 et 2014 d'un programme de rénovation urbaine de ses quartiers nord (synthèse du programme en annexe 4), qui a concentré ses interventions sur le quartier Forges-Branly. Les résultats pour ce quartier « sortant » ont permis notamment d'améliorer considérablement son image physique, et celle de toute l'entrée de ville à proximité du secteur de la gare réhabilité. Le périmètre Jean Yole-Pyramides a lui aussi bénéficié d'importantes améliorations.

Il conviendrait aujourd'hui de développer l'intervention publique vers les autres secteurs de Liberté ou de la Vigne aux Roses en vue de l'amélioration du cadre de vie des habitants, de la mixité sociale, de la stratégie de peuplement et d'une intégration dans la dynamique yonnaise.

Hormis la récente ZAC Zola, ces quartiers prioritaires concentrent majoritairement aujourd'hui un habitat social qui dispose d'un parc relativement ancien.

Suite aux démolitions engagées dans le cadre du programme de rénovation urbaine, certaines fragilités sociales sont apparues chez de nombreux ménages des Forges relogés sur les 3 quartiers aujourd'hui prioritaires.

En matière de gouvernance dans le domaine de l'habitat, nécessairement conduite à l'échelle de l'agglomération, cette dernière pourrait veiller à l'articulation entre les politiques urbaines et sociales, entre la politique de la ville et la stratégie communautaire en matière d'habitat. Le bilan à mi-parcours du Programme Local de l'Habitat (2011-2016) prévu dans l'année sera l'occasion d'intégrer la stratégie de peuplement, l'articulation des politiques d'habitat et des autres politiques sociales, et la programmation du logement social (aides aux parcs public et privé) dans les nouveaux quartiers.

En matière de déplacements, il sera nécessaire de s'interroger avec les habitants et l'autorité organisatrice de transports sur le désenclavement des quartiers pour faciliter notamment la mobilité des chercheurs d'emploi (transports en commun, transport à la demande, covoiturage, conditions d'accès des habitants aux transports). L'enquête Ménage Déplacement Ville Moyenne réalisée en 2013 par l'agglomération de La Roche-sur-Yon devrait alimenter les réflexions, intégrables à un éventuel futur Plan Global de Déplacement.

On constate aujourd'hui des besoins de requalification de certains équipements et espaces publics de proximité (écoles, maisons de quartier, squares), mais aussi de maintien d'une offre commerciale de proximité, de liaison vers le centre-ville (réseau routier, cheminements piétonniers).

Sur Jean Yole – Pyramides, le « projet urbain 2040 » préconise de poursuivre le projet de liaisons est-ouest (du Val de Forges à la Vallée de l'Yon), d'améliorer les connexions inter-quartiers (Yole-Forges, Yole-Sacré Cœur), et de réfléchir sur la coupure du boulevard Eylau.

En matière d'aménagement urbain, il pourrait s'avérer approprié de demeurer en « veille active » sur les secteurs à enjeux aux franges des quartiers amenés à muter (complexe sportif Ladoumègue, friche Sully, friche rue Ampère...).

Enjeux et actions à conduire en matière de cadre de vie et de renouvellement urbain

Le principal enjeu consiste en certains lieux "à corriger" et en d'autres, à préserver ou entretenir, une mixité sociale, facteur de cohésion sociale.

Toutefois, les insuffisances révélées notamment en matière de stratégie de peuplement, font que la vie sociale dans certains quartiers d'habitat est jugée par endroit difficile et que l'équilibre social de ces quartiers peut être menacé par la montée et la cristallisation de rejets à l'encontre de certaines communautés. Les bailleurs, la ville et l'Etat doivent travailler de concert pour maintenir cet équilibre sur la ville et les quartiers en tenant compte de la représentation démographique de la ville qui ne représente que 8 % de la population départementale.

L'autre facteur de bien être social concerne évidemment le logement. En ce sens, le parc HLM du quartier de la Liberté est le plus ancien et sa réhabilitation est nécessaire.

Les services développés dans le cadre du programme de rénovation urbaine (service d'une conseillère en économie sociale et familiale pour le relogement, gestion urbaine de proximité,...) doivent être conservés et étendus aux nouveaux quartiers prioritaires.

Parmi les actions entrevues en matière de cadre de vie et de renouvellement urbain, on notera plus particulièrement **deux fermes intentions** :

1 - Renforcer la mixité et la cohésion sociales : partager une stratégie de peuplement concertée avec les bailleurs et massifier le repérage des situations de précarité et/ de grandes précarités, expérimentation d'un Service Local d'Intervention pour la maîtrise de l'Energie (SLIME), développement d'une stratégie de peuplement garantissant une bonne intégration et toutes les voies d'une médiation interculturelle, favoriser l'accès au logement pour les jeunes – dépôt de garantie et caution solidaire, maintenir des services de la CESF au sein des services des bailleurs et en accompagnement de la mission insertion par le logement de la ville, prévenir et détecter les situations d'habitat indigne ou Diogène.

2 - Favoriser la vie sociale du quartier : renforcer les pratiques de gestion Urbaine de Proximité avec l'extension des pratiques de gestion urbaine de proximité aux quartiers Liberté, Vigne aux Roses et Zola, , développer des jardins et des potagers partagés en pieds d'immeubles, accentuer la résidentialisation, projeter le développement d'une régie de quartier,....

Instance de pilotage en matière de cadre de vie et de renouvellement urbain

Les comités de gestion urbaine de proximité (comités GUP) réunissant les services des gardiens HLM, des services de gestion locative, de la police nationale, des éducateurs de prévention, de la médiation, des acteurs de quartiers, des services techniques territorialisés contribuent à assurer une veille active sur l'entretien et la gestion des espaces publics et privés des quartiers. Ces instances participent à l'amélioration du cadre de vie.

Le bénéfice tiré d'un ou de deux Projets d'Intérêt Régional (PIR) pourrait permettre de conforter le cadre de vie des quartiers de la Liberté et de la Vigne aux Roses.

3° La cohésion sociale

3-1) Réussite Educative

Réforme des rythmes éducatifs, accueil de loisirs

La commune de La Roche Sur Yon dispose depuis 2007 d'un programme de réussite éducative sur les quartiers anciennement ZUS et sur les quartiers Liberté et Vigne aux Roses. Elle entend comme l'y autorise la loi, à prolonger l'action de réussite éducative auprès des enfants du quartier des Forges et du Sacré Cœur même si ce quartier ne se trouve plus être un quartier prioritaire.

Par ailleurs, la Ville s'est engagée dans la réforme des rythmes éducatifs dès septembre 2013 et a élaboré un projet éducatif territorial (PEDT) validé en mai 2014, au bénéfice de 3400 élèves âgés de 2 à 11 ans, 15 écoles maternelles et 15 écoles élémentaires de la ville.

L'offre en matière d'accueils de loisirs offerte par la mairie et les neuf maisons de quartiers est importante, et bénéficie en particulier aux quartiers des Forges (1 accueil), de la Liberté (1), des Pyramides (1) et de la Vallée Verte (2 accueils).

Ces outils doivent profiter en particulier aux quartiers prioritaires.

Autres mesures éducatives

Par ailleurs, les mesures du programme des interventions de CGET (ex Acsé), à savoir "Cordées de la réussite" et "Internats de la réussite" complètent le dispositif éducatif pour les jeunes issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville :

- Les "Cordées de la réussite" sont destinées à promouvoir l'égalité des chances et la réussite des jeunes face à l'entrée dans l'enseignement supérieur, notamment dans les filières d'excellence :

- Les "Internats de la réussite" sont destinées à permettre à des collégiens, lycéens motivés et ne bénéficiant pas d'un environnement propice aux études, d'exprimer leurs potentiels et de réaliser le parcours scolaire correspondant.

Offre sportive

En matière d'équipements sportifs, la communauté d'agglomération Yonnaise est bien dotée (54 pour 10 000 habitants sachant que la moyenne nationale se situe à 49/10 000 hab) notamment en salle multi sports et bassins de natation.

L'offre sportive, hors comités sportifs départementaux, se compose de 44 établissements d'activités physiques et sportives (privés et associatifs) et de 34 associations sportives agréées par la DDCS.

Ces 34 associations ont sollicité une subvention CNDS en 2014, mais n'ont que rarement proposé des actions spécifiques en faveur des habitants des quartiers prioritaires. Une initiative mérite toutefois d'être valorisée : l'organisation de séquences d'activités multi-sport par l'Athlétic Club de La Roche sur Yon (ACLR) pour un public en situation de précarité (notamment accueilli en mission locale) en partenariat avec l'association graine d'idées.

La DRJSCS a entrepris la réalisation d'un diagnostic territorial du sport en Pays de la Loire visant à orienter les financements CNDS sur les territoires carencés. Des données spécifiques

aux quartiers ciblés politique de la ville pourraient être recensées dans le cadre de ces travaux qui seront conduits entre 2014 et 2015.

Enjeux et actions à conduire en matière d'éducation

L'enjeu essentiel consiste dans le maintien du programme de réussite éducative et dans la mise en œuvre d'un programme d'actions complémentaires contre le décrochage scolaire qui se traduit par :

- 1 - Le maintien du Programme de Réussite Educative (PRE)** pour les quartiers de veille comme pour les quartiers prioritaires,
- 2 - La lutte contre le décrochage scolaire,**
- 3 - La réduction des inégalités d'accès à l'enseignement et à la culture** (internats et cordées de la réussite, accompagnement à la scolarité),
- 4 - Le soutien à la parentalité** (l'école des parents, les cours des parents dans le cadre du RSE d'Orange,...),
- 5 - L'apprentissage du Français** pour les populations migrantes,
- 6 - La lutte contre les inégalités d'accès aux pratiques sportives et culturelles.**

Evaluation et mise en œuvre des actions en matière d'éducation

Les actions et projets seront mis en œuvre et évalués dans le cadre entre autres du comité de pilotage de la réussite éducative avec la Caisse d'allocations Familiales et avec l'Etat.

3-2) Santé

Les quartiers défavorisés présentent toujours des indicateurs de santé plus défavorables que le reste de la population, et un déficit de l'offre de soins ambulatoires. La réduction des inégalités de santé y est donc une nécessité ; l'état de santé et l'accès aux soins des habitants (CMU, CMU-C et ACS) méritent d'y être améliorés.

C'est dans cet esprit que, plus globalement, la ville de la Roche-sur-Yon a signé avec l'ARS en 2012 un contrat local de santé, qui a été l'occasion de mettre en place sur l'ensemble de son territoire une série d'actions autour des enjeux majeurs que constituent :

- La prévention, la promotion de la santé, notamment aux Forges, Pyramides et Liberté, avec l'appui des maisons de quartier et des écoles (Jean Yole, Laennec) sur les thématiques telles que la santé mentale, la prévention des addictions, la nutrition et la santé environnementale,
- L'accès aux droits des publics en situation de précarité : communication sur les dispositifs d'aide à l'acquisition d'une mutuelle (CMU-C et ACS - aide à une complémentaire santé). A cela s'ajoutent de façon plus générale, en lien avec la CPAM, le développement d'actions en faveur de l'accès aux soins, et de façon plus spécifique, le développement d'un rendez-vous des droits, dans les quartiers, par la CAF,

- L'accès aux soins : en matière d'offre de soins, les maisons de santé pluri professionnelles contribuent à l'attractivité des professionnels pour les quartiers prioritaires ainsi que pour les zones déficitaires. Deux projets de ce type ont vocation à se développer dans les quartiers de la Roche sur Yon des Forges et des Pyramides.

Enjeux et actions à conduire en matière de santé

Les enjeux révélés par les politiques locales de santé conduites à La Roche sur Yon sont de plusieurs ordres :

1 - Renforcer l'offre de soin en maintenant un niveau de service médical suffisant sur la ville et en incitant de jeunes professionnels de santé à s'installer (maison de santé pluri professionnelle).

2 - Lutter contre les situations de non-recours aux droits en détectant ces personnes et en pré-instruisant leurs dossiers de CMU-C, d'ACS et d'AME, par l'évaluation des besoins de santé au travers d'une enquête santé (quels sont les besoins en santé non couverts par les personnes résidant dans les quartiers prioritaires ?)

3 - Constituer un réseau de veille en santé mentale impliquant des acteurs et travailleurs sociaux de quartiers, actions de déstigmatisation des personnes soignées pour favoriser leur insertion dans l'habitat collectif, sensibilisation des médecins généralistes au handicap psychique, l'activation d'un réseau de veille en santé mentale – Action de formation et de sensibilisation et de détection des troubles psychiques

4 - Prévenir les conduites addictives et à risque, par la mise en œuvre du Contrat Local de Santé (47 actions), le maintien des ateliers santé-ville, la participation de la mission de l'intervenante de santé au projet école santé de la liberté, la prolongation de la mission santé publique dans les services de la ville....

Evaluation et mise en œuvre des actions en matière de santé

Le Comité Local Ville Santé instauré en préparation du premier Contrat Local de Santé (2012-2014) conclu entre la Ville de la Roche sur Yon et l'Agence Régionale de Santé réunit tous les acteurs locaux et régionaux de la Santé, (EPSM Georges Mazurelle, CHD, IREPS, médecine scolaire, délégation territoriale de l'ARS, CPAM, ...) et accompagnent la mise en œuvre des 47 actions du contrat local de Santé (2015-2017).

3-3) Accès au droit

La question de l'accès aux droits constitue un enjeu central d'égalité et de citoyenneté, en même temps que d'effectivité de la loi. Elle intéresse plus particulièrement, et ce, malgré eux, les bénéficiaires des prestations sociales de solidarité, les personnes âgées, les personnes seules, les allophones, les illettrés, les détenus, ceux dont l'existence est parfois même déjà stigmatisée.

Les actions envisagées doivent :

- **Faciliter les lieux d'accès aux droits** (permanences décentralisées du CDAD, du SAJAV, de l'ARDAVI, de l'AUFD, etc.),
- **Permettre aux habitants des quartiers prioritaires d'être accompagnés dans les démarches**, et de leur permettre d'accéder à l'information sur les droits sociaux (services d'ADEQUAT'YON, services sociaux à domicile, visites à domicile, ...).

3-4) Sécurité et Prévention de la délinquance

Une analyse des actes de délinquance commis sur la commune révèle que le nombre d'interventions de police pour dégradations autres que véhicules ou incendies (de janvier à août 2012 et 2103) cumulé sur les quartiers des Forges, la Vigne aux Roses, Jean Yole et Pyramides et Garenne ne dépasse pas 20 % du total des interventions effectuées sur la circonscription de sécurité publique.

Cette analyse révèle également sur les quartiers (rénovés) de Branly et des Forges une diminution des événements générateurs du sentiment d'insécurité entre 2012 et mi-2014, plutôt en augmentation en revanche sur celui de la Vigne aux Roses.

Les interventions de police engagées à la suite de plaintes à caractère social par atteintes aux personnes sont également en réduction sur Jean Yole en 2014, et plutôt stables sur les autres quartiers.

La permanence sociale animée par deux assistantes sociales de la ville au commissariat a été saisie à 140 reprises sur un an.

Globalement, les quartiers prioritaires de La Roche-sur-Yon restent des secteurs relativement préservés par la délinquance publique et l'enjeu central consiste à préserver cette situation de relative délinquance en exerçant toutes les formes de prévention nécessaire à la lutte contre la délinquance. D'autres actions concourent à l'objectif de sécurité et de prévention :

Aussi, les orientations définies dans le contrat de ville feront l'objet de financements au titre du FIPD en fonction des orientations nationales (circulaire annuelle) et des arbitrages prononcés par le comité de programmation qui réunit les services de l'Etat. Un avenant sera apporté au contrat de ville relevant les actions et services attendus dans le cadre de **quatre orientations** :

1 - Actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance :

- déployer et renforcer la médiation sociale aux abords des collèges et des lycées,
- poursuivre l'action continue de sensibilisation à la prévention de la violence en milieu scolaire.

2 - Actions pour améliorer la prévention de violences faites aux femmes des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes :

- maintenir la permanence sociale au commissariat

3 - Actions pour améliorer la tranquillité publique :

- mettre en œuvre un réel îlotage de la Garenne par la police nationale
- assurer un complet maillage de la prévention spécialisée avec un 5e éducateur sur le quartier Zola et maintenir les financements pour le 4^{ème} éducateur.
- exercer une prévention sociale organisée contre toutes les formes de marginalité avec tous les acteurs et institutions concernés."

4 - Actions de formations proposées par le Parquet et destinées aux professionnels

- sur le fonctionnement de l'institution judiciaire
- sur la multiplicité des interventions judiciaires
- sur la particularité de l'enquête pénale et ses règles

Evaluation et mise en œuvre des actions en matière de Prévention et de Sécurité

Le conseil local de sécurité et de Prévention de la délinquance présidé par le Préfet, le Procureur de la République et le Maire demeure l'instance de pilotage des actions de prévention et de sécurité du contrat de ville. De la même manière, le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) demeure la source de financement privilégié pour ces actions.

4° Les valeurs de la République et la citoyenneté

Un avenant portant sur ce quatrième pilier sera possible. Le contenu sera précisé lors du comité interministériel "consacré à la lutte contre les inégalités et au combat pour l'égalité dans les quartiers", annoncé par Manuel Valls le 22 janvier dernier. Ce comité, piloté par le ministère de la Ville, se tiendrait "début mars".

VIII – IMPLICATION DES AUTRES PARTENAIRES AU CONTRAT

L'INTERVENTION DE LA CAISSE DES DEPÔTS

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville de l'agglomération de La Roche sur Yon.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la **cohésion sociale et la solidarité**, pour le **développement et la compétitivité des territoires** et pour la **transition écologique et l'environnement**.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Epargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

1/ En ce qui concerne le **volet économique du contrat de ville**, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).

2/ En ce qui concerne le **volet urbain du contrat de ville**, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

* d'une part, les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...);
- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...);
- les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

* d'autre part, les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers,
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

3/ En ce qui concerne le **volet logement**, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la Caisse des Dépôts pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

IX – TABLEAU

RECAPITULATIF DES ACTIONS

Contrat de Ville 2015 - 2020

SERVICE(S)

I - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

ACTIONS	Collectivités ou organismes intéressés par la mesure	Quartier(s)	Coût approché de la mesure – Origine des financements
Emploi – Insertion			
Décentralisation des services de Pôle emploi selon les principes énoncés pour ce dernier par la convention instituée au plan national.	Pôle emploi	Quartiers prioritaires	indéterminé
Renforcement des services décentralisés de la mission locale (augmentation du temps de présence et de services)	Mission locale	Quartiers prioritaires	indéterminé
Renforcement et déploiement de la clause sociale d'insertion	Ville, Conseil Général, Agglomération, Etat	Quartiers prioritaires, Ville et Agglomération	Fonction équivalente à un 0,5 ETP
Renforcement de la mission conseil et développement en « entreprise ou démarche » d'insertion ; Activation d'un réseau local de l'insertion, accompagnement de projets.	Ville, Etat, Agglomération	Quartiers prioritaires	Fonction équivalente à un 0,5 ETP
Liaison avec des fondations (F.A.C.E, Fondation de la deuxième chance...) et le GEIQ 85 (Bâtiment) – mise en réseau d'acteurs	Ville	Quartiers prioritaires	
Soutien à la création d'activités et de projets (Microcrédits, Dispositif local d'accompagnement (DLA))	ADIE, CEAS, CRESS, Région des Pays de la Loire, Département de la Vendée, BG Ouest, FONDES	Quartiers prioritaires	Crédits nationaux, régionaux et départementaux
Programme d'Insertion par le Sport – mobilisation professionnelle par la pratique sportive et la préparation à un parcours qualifiant.	Ville, Agglomération, Mission Locale, Associations Sportives	Quartiers prioritaires	Crédits spécifiques
Eco-recyclerie	Agglomération, ville, Trait d'Union, Adéquation, FONDES, FACE,...	Quartiers prioritaires	Crédits de droits communs. Soutien public à l'investissement. Bénéficiaires – quartiers prioritaires

ACTIONS	Collectivités ou organismes intéressés par la mesure	Quartier(s)	Coût approché de la mesure – Origine des financements
Emploi – Insertion (suite)			
Pôle mobilité (prêt de mobylette, prêt de véhicule....)	ASSDAC, Ville, Agglomération, C.L.I, Département, CAF, UDAF, tous les organismes de microcrédit finançant l'acquisition de véhicules	Quartiers prioritaires	Crédits de droits communs et crédits spécifiques
Garage Associatif	ASSDAC, Ville, Agglomération, département de la Vendée, Région des Pays de la Loire	Ville et quartiers prioritaires	Mise de Fonds importante
Diversification de l'offre des transports urbains, amélioration des dessertes, aménagement des horaires	Société Impuls'Yon	Quartiers prioritaires	Adaptation de l'offre – demandes habitants (CC)
Jobs d'été	Etat, Ville, Justice	Quartiers prioritaires	Crédits spécifiques
Contrats aidés, contrats spécifiques	Etat	Quartiers prioritaires	Crédits de droits communs
Remplacement d'activités économiques et commerciales de pieds d'immeubles	Ville, Agglomération, Etat, bailleurs	Quartiers prioritaires	
Ateliers de mise en situation immédiates de travail	Conseil Général, Agglomération, Ville	Quartiers prioritaires	Crédits de droits communs, pacte territorial d'insertion
Chantiers « école » (entretien des berges de l'Yon)	Ville, Agglomération, FOL	Quartiers prioritaires	Crédits de droits communs et crédits spécifiques
Egalité d'accès aux ressources internet	Ville, Agglomération, Association FACE, Orange, Conseil Régional	Vigne aux Roses	Espace Wagon numérique

II - CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

ACTIONS	Collectivités ou organismes intéressés par la mesure	Quartier(s)	Coût approché de la mesure – Origine des financements
Habitat			
Expérimentation d'un Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie (SLIME)	Agglomération, Ville, SYDEV, Conseil Général	Quartiers prioritaires	Expérimentation
Stratégie de peuplement – intégration – médiation interculturelle	Bailleurs sociaux (Vendée Habitat,...) Ville, Etat	Quartiers prioritaires	CAL
Coordination de la gestion urbaine de proximité	Bailleurs sociaux, ville	Quartiers prioritaires	Coordination GUP
Accès au logement pour les jeunes - dépôt de garantie et caution solidaire	14 bis, conseil général, conseil régional, Ville	Quartiers prioritaires	Microcrédit social
Maintien des services de la CESF	Bailleurs sociaux	Quartiers prioritaires	Service + mis en œuvre dans le cadre du PRU à conserver
Actions autour de l'habitat indigne ou Diogène	Ville, Agglomération	Quartiers prioritaires	Mission insertion par le logement de la Ville
Régie de quartiers	Associations, bailleurs, Ville	Quartiers prioritaires	
Développement de jardins partagés et de jardins partagés de pieds d'immeubles	Associations, bailleurs, FOL	Quartiers prioritaires	

III - COHESION SOCIALE

ACTIONS	Collectivités ou organismes intéressés par la mesure	Quartier(s)	Coût approché de la mesure – Origine des financements
Réussite éducative			
Maintien du dispositif du Programme de Réussite Educative	Etat, DASEN, Ville	Quartiers prioritaires + Forges	Équipe éducative du PRE et maintien du programme
Lutte contre le décrochage scolaire	DASEN, Ville	Quartiers prioritaires	FIPD + Crédits spécifiques
Soutien à la parentalité	CAF, DASEN, Ville	Quartiers prioritaires	Contrat Enfance Jeunesse – crédits spécifiques
Apprentissage du Français	DASEN, Ville, Adéquation,	Quartiers prioritaires	Français langue d'intégration
Lutte contre les inégalités d'accès aux pratiques sportives et culturelles	Ville, DDCS	Quartiers prioritaires	Actions et interventions du Manège, de l'EPCCY et du Fuzz'Yon financées pour partie par la DRAC
Confirmation des internats de la réussite	Etat, DASEN, Ville	Quartiers prioritaires	Crédits de droit commun
Création des cordées de la réussite	Etat, DASEN, Ville	Quartiers prioritaires	Crédits de droit commun

ACTIONS	Collectivités ou organismes intéressés par la mesure	Quartier(s)	Coût approché de la mesure – Origine des financements
Santé			
Mise en œuvre du Contrat Local Santé	ARS, Ville	Quartiers prioritaires	Financement de projets limités dans le cadre d'une enveloppe annuelle de 15 à 20 K€
Ateliers santé-ville	ARS, Ville	Quartiers prioritaires	Financés jusqu'à ce jour par le CUCS, crédits spécifiques
Intervenante de santé – projet école santé	ARS, Ville	Quartiers prioritaires	Mission équivalente à 0,5 ETP pour 20 K€ par an, prévus conventionnellement
Mission santé publique	Etat, Ville	Quartiers prioritaires	Contrat d'un ETP pour 3 ans cofinancé jusqu'à ce jour dans le cadre du CUCS
Enquête santé – quels sont les besoins en santé non couverts par les personnes résidant dans les quartiers prioritaires	Ville, ARS, CPAM, Professionnels de santé	Quartiers prioritaires	2 200 logements enquêtés par des équipes pluridisciplinaires (enquêteurs contractuels, personnels en reclassement, directeurs, correspondants de quartiers...)
Accès aux soins – situations de non recours aux droits – pré-instruction des dossiers de CMU-C, d'ACS et d'AME (aide médicale d'Etat pour les étrangers en situation irrégulière)	CPAM, Ville, ARS	Quartiers prioritaires	Faits générateurs : complexité administrative, refus-renoncement des bénéficiaires. Action : V.A.D pour pré-instruire les dossiers
Problématique de Santé Mentale - Action de « déstigmatisation » - insertion dans l'habitat collectif	CHS, ARS, Ville, CREHPSY (Centre de Ressources Handicap Psychique des Pays de la Loire)	Quartiers prioritaires	Bibliothèques des livres vivants avec proposition d'un temps à l'intention d'un public de bailleurs sociaux, auxiliaires de vie, gardiens d'immeuble
Sensibilisation des médecins généralistes au handicap psychique	CHS, CMP, MSP, CREHPSY	Quartiers prioritaires	Rapprochement et coordination (dans et hors MSP) avec les CMP et le CHS
Réseau de veille en santé mentale – Action de formation et de sensibilisation détection des troubles psychiques.	ARS – acteurs de quartiers – CMP – SHS – ADAP – ADT – ADMR - bailleurs	Quartiers prioritaires	CLS
Offre de soins – programme de Maison de Santé pluriprofessionnelle	ARS, Ville, Conseil Régional, Conseil Général	Forges / Jean Yole Pyramides	Ville, Conseil Régional, Conseil Général

ACTIONS	Collectivités ou organismes intéressés par la mesure	Quartier(s)	Coût approché de la mesure – Origine des financements
Sécurité et Prévention			
Ilotage la Garenne	DDSP, Etat	Quartier pyramides	Revisiter les pratiques professionnelles
Médiation aux abords des collèges et des lycées	Conseil Général de la Vendée, Conseil Régional des Pays de la Loire, DASEN, Agglomération, Ville	Quartier des Pyramides Quartier de la Liberté	Reconnaissance du service Crédits Agglomération - FIPD
Prévention spécialisée – Renfort d’effectifs d’éducateurs de prévention	Conseil général de la Vendée, ville, Agglomération	Quartier Zola	Besoin d'un éducateur sur Zola – crédits spécifiques au FIPD
Permanence sociale au commissariat	Etat, DDSP, Ville	Ville et quartiers	FIPD
Sensibilisation à la prévention de la violence en milieu scolaire	DASEN, Ville	Quartiers prioritaires	FIPD
Sécurisation et médiation aux abords de la gare routière	Conseil Général, Etat	Quartier Pyramides	
Accès aux droits			
Accès aux droits – mobilisation des acteurs et mutualisation des interventions – permanences dans les quartiers à organiser	ADEQUATION, Ville, Agglomération, SAJAV, CDAD	Quartiers prioritaires	Optimisation du SAJAV et de la convention avec ADEQUATION
Service d’assistance juridique et d’aide aux victimes	Agglomération, Ville	Quartiers prioritaires	Crédits Agglomération
Permanence gratuite d’avocats	CDAD	Quartiers prioritaires	CDAD
Evolution et transformation du travail social – aller vers - pluridisciplinarité	Ville, Conseil Général, CPAM, CAF	Quartiers prioritaires	Action Formation modifiant les pratiques

ACTIONS	Collectivités ou organismes intéressés par la mesure	Quartier(s)	Coût approché de la mesure – Origine des financements
Accompagnement social			
Accompagnement de personnes handicapées Renforcement des visites à domicile	Conseil général, Ville	Quartiers prioritaires	V.A.D mission handicap
Accompagnement des personnes âgées et isolées. Renforcement des visites à domicile	Conseil général, Ville, CLIC, Agglomération	Quartiers prioritaires	V.A.D CLIC
Identification des besoins propres des familles monoparentales des quartiers prioritaires	CAF, Ville	Quartiers prioritaires	Enquête à domicile
Participation			
Ingénierie d'appui aux conseils citoyens	Ville	Quartiers prioritaires	Mission exercée par les 3 correspondants de quartiers
Fonds de participation des habitants	Etat, Ville	Quartiers prioritaires et Ville	Crédits spécifiques

Contrat de Ville 2015 - 2020

EQUIPEMENT(S)

ACTIONS	Collectivités intéressées par la mesure	Quartier(s)	Coût approché de la mesure – Origine des financements
Requalification la Vendéenne, Laennec, Ambroise Paré et Liberté	Vendée Habitat, Etat, Agglomération	Liberté	7 M€
Résidentialisation	Vendée Habitat, Etat, Agglomération	Liberté	3 M€
Rénovation et agrandissement maison de quartier de la Liberté	Ville, CAF, Conseil Régional	Liberté	600 K€
Réaménagement de l'épicerie solidaire de la liberté	Ville, Vendée Habitat	Liberté	Coût prévisionnel d'opération : 120 K€
Aménagements urbains – A. ROUILLE	Ville		900 K€
Requalification de la friche industrielle de la rue Ampère	Ville, Région, Etat	Liberté, Zola	Indéterminé
Relogement d'associations solidaires de la rue Ampère (Restos du Cœur, Atout Cœur France Bénin)	Ville, Région, Etat	Liberté, Zola	Option locations : 2, 5K€ par mois pour 650 m ² ou 1,5K€ par mois pour 450 m ²
Opération d'aménagement visant au désenclavement de la Vigne aux Roses	Ville, Etat	Vigne aux Roses	2 M€
Reconstruction de l'école Pont Boileau	Ville, Etat,	Quartier Vignes aux Roses	10 M€ TTC coût d'opération
Réaménagement Espace Point Numérique	Ville, Etat, Vendée Habitat	Vigne aux Roses	80 K€

ACTIONS	Collectivités intéressées par la mesure	Quartier(s)	Coût approché de la mesure – Origine des financements
Opérations d'aménagement visant au désenclavement du quartier Zola	Ville, Région, Etat	Zola	Indéterminé
Maison de santé pluri-professionnelle des Forges	Ville, Conseil Régional, Conseil Général, ARS	Forges, quartier vécu	Coût prévisionnel d'opération : 1,2 M€
Maison de santé pluri-professionnelle des Pyramides	Ville, Conseil Régional, Conseil Général, ARS	Pyramides	Coût prévisionnel d'opération : indéterminé
Fonds Régional d'Amélioration du Logement Social	Conseil Régional	Quartiers prioritaires	30 % de participation
Rénovation du stade Ladoumègue	Ville, Etat, Région	Quartier Pyramides Jean Yole	4 M€ TTC coût d'opération
Enveloppes de quartiers	Ville	Quartiers et Ville	
Vidéo-protection	Etat, Ville	Quartiers et ville	FIPD et crédits ville : 150 K€
Services de proximité – Maison de Quartier du Pont Morineau Point d'accès, point d'appui Services	Ville, Etat, Région	Quartier	Permanence médiation Point d'accès aux droits
Logement du Groupe d'Entraide Mutuelle (G.E.M.)	Ville, Etat	Quartier	

Fait à La Roche sur Yon,

Le Préfet de la Vendée

**Le Président de
La Roche-sur-Yon Agglomération**

Le Maire de La Roche sur Yon

**Le Président du Conseil Régional
des Pays de la Loire**

**Le Président du Conseil Général
de la Vendée**

Le Procureur de la République

**Le Délégué Territorial de l'Agence
Régionale de Santé**

**La Directrice des services
départementaux de l'Education Nationale
de la Vendée**

**Le Directeur de la Caisse d'Allocations
Familiales de Vendée**

**Le Directeur de la Caisse Primaire
d'Assurance Maladie de Vendée**